



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour la Commune de Crest

ENTRE

La Commune de Crest

Représenté par Hervé MARITON autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme

Représenté par Denis BENOIT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désignées par « les collectivités bénéficiaires »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Thierry DEVIMEUX,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département,

Représentée par Marie-Pierre MOUTON,
Ci-après désignée par « Le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation, et précise les éléments suivants :

- Durée de mise en œuvre, à savoir 2024-2029,
- Les secteurs d'intervention,
- Le contenu et le calendrier des actions prévues,
- Le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités,
- Le Comité de Projet, associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville :

- modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux,
- lutte contre la vacance et le logement indigne,
- réhabilitation de l'immobilier et de friches urbaines,
- valorisation du patrimoine bâti,
- densification du tissu urbain... le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures pour favoriser la rénovation de l'habitat, l'investissement locatif, renforcer l'attractivité commerciale dans les centres, autoriser les expérimentations ou encore faciliter les procédures et interventions sur des bâtiments en état d'abandon

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE,

et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partis pour une période de 5 ans à compter de la signature de la présente convention.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.

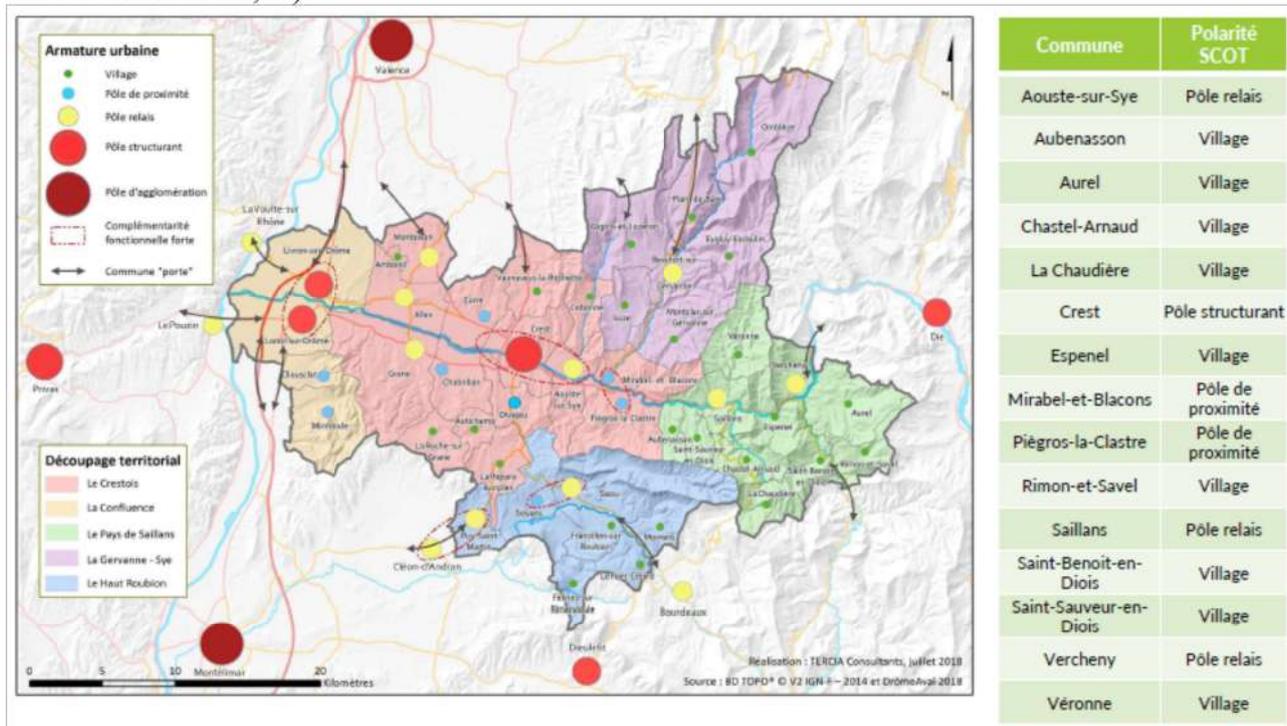
La Commune de Crest a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21/09/21.

ARTICLE 2 - Contexte Territorial

Crest se place au carrefour des vallées du Rhône et de la Drôme, porte d'entrée du Vercors. D'une étendue de 2373 hectares, le territoire communal de Crest s'étend de part et d'autre de la rivière Drôme.

La commune de Crest fait partie de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans composée de 15 communes.

Crest jouit de la proximité d'axes de communication importants de la vallée du Rhône (A7, N7, LGV Méditerranée,...).



La gare ferroviaire de Crest est située sur la ligne Valence-Livron-Aspres-sur-Buëch. Les trains TER Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-côtes-d'Azur passant par Crest, relie Romans-Bourg-de-Péage à Gap ou Briançon. Elle est aussi desservie par le train de nuit Intercités Paris-Briançon.

La gare de Valence TGV, située à 35 km de Crest donne accès aux lignes à grande vitesse qui desservent, Paris à 2h, Lyon et Avignon à 0h30, Marseille à 1h, Genève à 3h et Bruxelles à 4h.

La commune est traversée par les routes départementales D 93, D 104, D 164, D 38 et D 888.

La sortie n°16 de Loriol-sur-Drôme de l'autoroute A7 dessert les communes de Crest et Privas.

La sortie n°15 de Valence Sud desservant la commune au Nord.

• Caractéristiques démographiques

Si la commune est marquée par une hausse continue de sa démographie depuis les années 1990, il est à noter que le solde naturel est négatif (-0,4%), celui-ci est compensé par un solde migratoire positif(+1,4%).

- Population : 8 971 habitants (nombre d'habitants calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel sur la période 2014-2020 soit 1 % par an),
- Taux d'évolution de la population de 2010 à 2015: 4,5 %,
- Taux de croissance annuel de 1 %,



-Répartition de la population par tranches d'âge (2018 / données INSEE)

- Part des moins de 15 ans : 16,3%
- Part des 15-29 ans: 14%
- Part des 30-44 ans: 17,8%
- Part des 45-59 ans: 19,4%
- Part des 60-74 ans: 19,4 %
- Part des 75 ans et plus: 13,2% contre 9,5 % en moyenne sur le territoire.

On constate un réveil de la croissance démographique mais aussi une tendance au vieillissement de la population.

La part des personnes seules ou en couple sans enfant représente 67 % de l'ensemble des ménages, la taille des ménages est en baisse constante et s'établit en 2019 (données INSEE) à 1,99 personnes par ménage.

• Caractéristiques socio-économiques

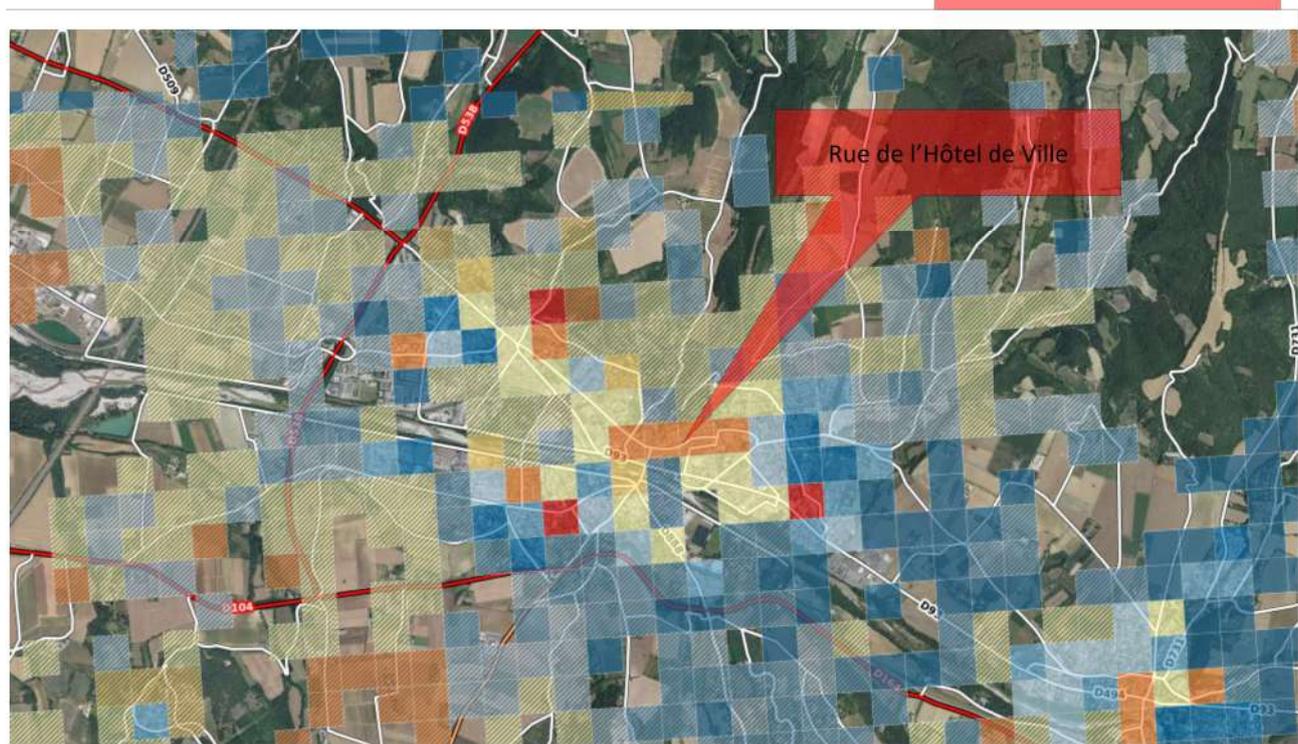
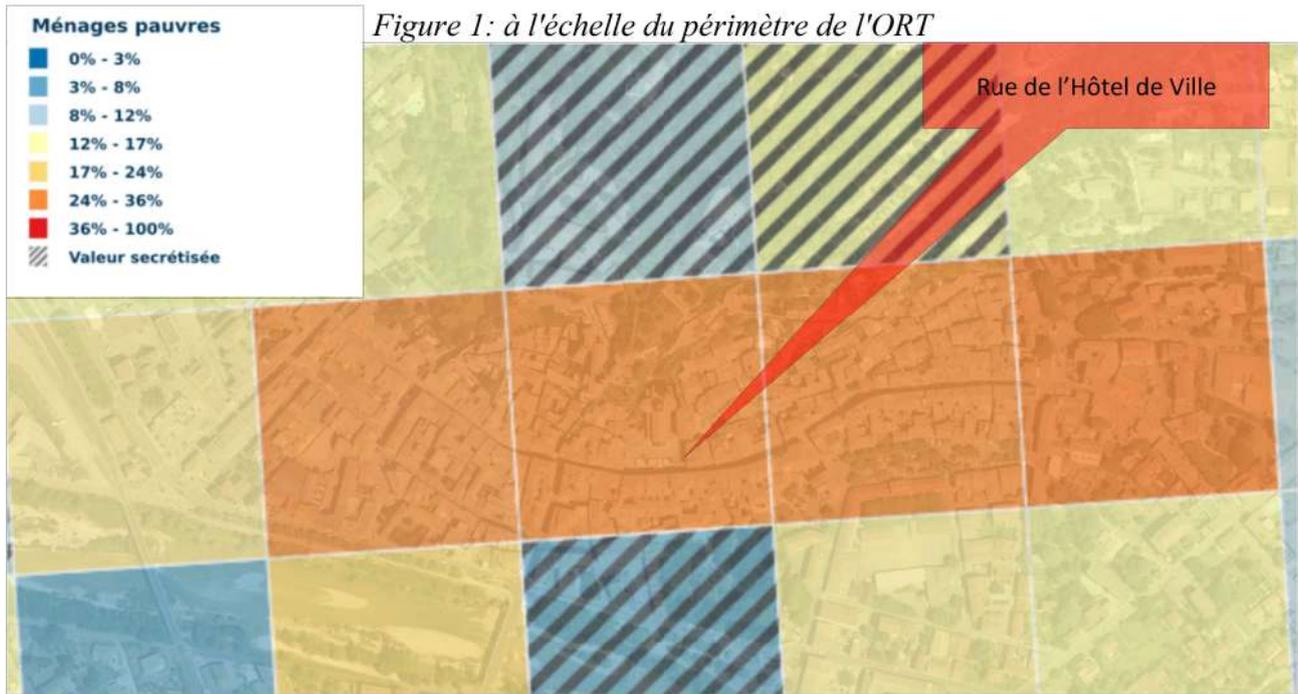
La commune de Crest se caractérise par:

-Un bassin d'emploi important et en progression pour la vallée de la Drôme : 4553 emplois dans la zone (données INSEE/ 2020) contre 4261 en 2014, Toutefois l'indicateur de concentration d'emploi est lui en recul sur la même période passant de 144,6 à 141,3,

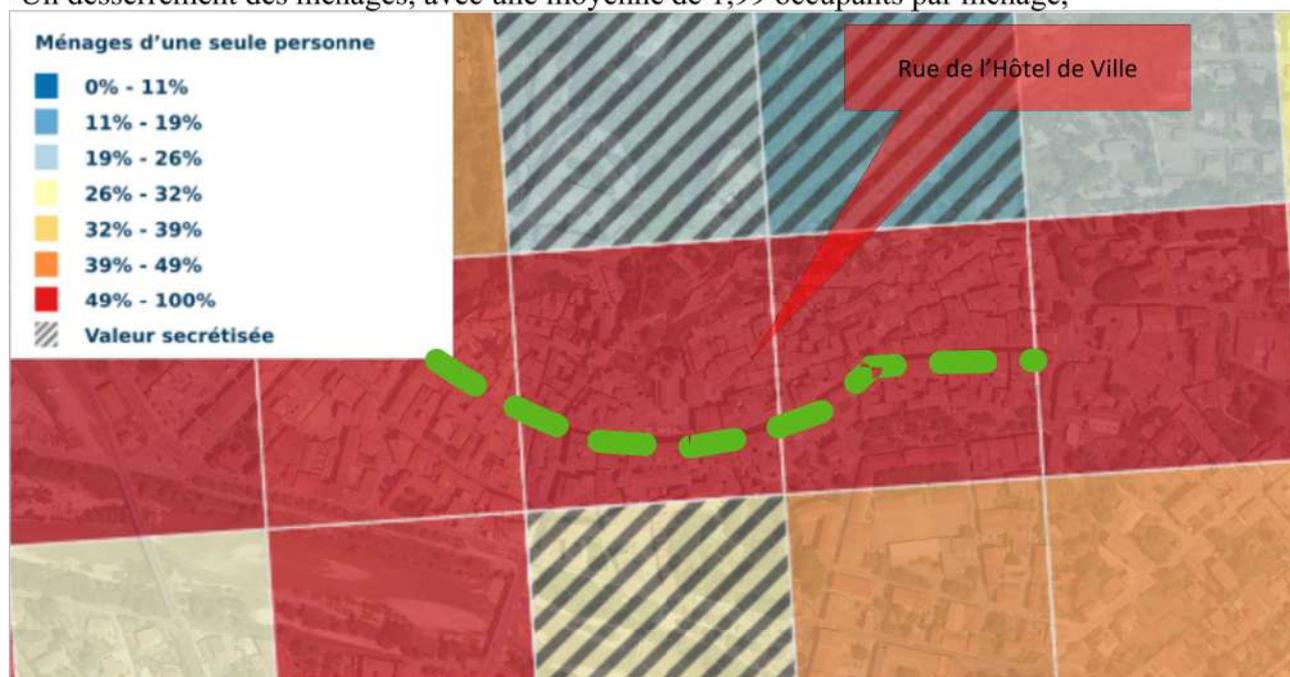
-Une population active constituée d'employés et de professions intermédiaires, avec un revenu médian inférieur à la moyenne départementale,

-Une proportion importante de ménages pauvres principalement dans le centre-ville, l'étude pré-opérationnelle de l'habitat menée par le cabinet Urbanis révèle un taux de 39 % des propriétaires occupants sous les plafonds ANAH soit 835 ménages.

C'est dans le centre-ville et en particulier le périmètre de l'ORT que les revenus sont les plus bas, les données issues du site géoportail donne un taux de plus de 24 % de ménages pauvres dans le périmètre de l'ORT.



-Un desserrement des ménages, avec une moyenne de 1,99 occupants par ménage,



-Une densité de population importante dans le périmètre de l'ORT.



Au regard des données démographiques, économiques ou environnementales du territoire, il faut souligner une croissance démographique constante, un bassin d'emploi important pour la vallée de la Drôme, la présence remarquable d'équipements et de services publics et privés.

Le territoire est riche d'un patrimoine architectural et environnemental de qualité offrant ainsi un cadre de vie agréable, un parc de logement social bien représenté et des disponibilités foncières au sein du tissu urbain existant, contribuant à répondre aux besoins en logements.

Si Crest dispose de nombreux atouts, la commune rencontre également un certain nombre de problématiques et devra veiller à soutenir l'activité économique et développer l'activité touristique,

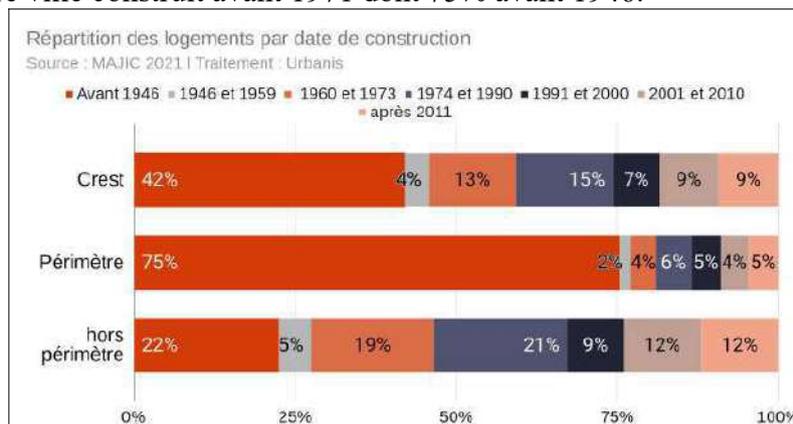
poursuivre la démarche d'amélioration et de rénovation du parc de logements, ainsi que la préservation de son patrimoine.

● Analyse du parc de logements (phase diagnostic / étude pré-opérationnelle)

Le centre historique regroupe 1 812 logements dont 1635 logements privés soit plus d'un tiers du parc de logement de la ville.

Celui-ci concentre une grande partie de l'offre locative de la commune : 45% des des logements locatifs et 54% de l'offre locative privée : 1010 logements locatifs dont 852 privés.

La part de logement ancien est d'autant plus importante sur le périmètre d'étude : 81% des logements en centre ville construit avant 1971 dont 75% avant 1946.



Si le taux de logements de qualité médiocre est relativement faible et inférieur à 5% du parc de logements à l'échelle de la commune, sur le périmètre du centre historique, la part de ces catégories de logements augmente (10%) notamment en raison de l'époque de construction ancienne des logements. Ceci témoigne d'un fort potentiel de rénovation.

-Le parc de logements est essentiellement constitué de biens de surfaces peu importantes



-La part de ménages propriétaires est faible.



-Les copropriétés

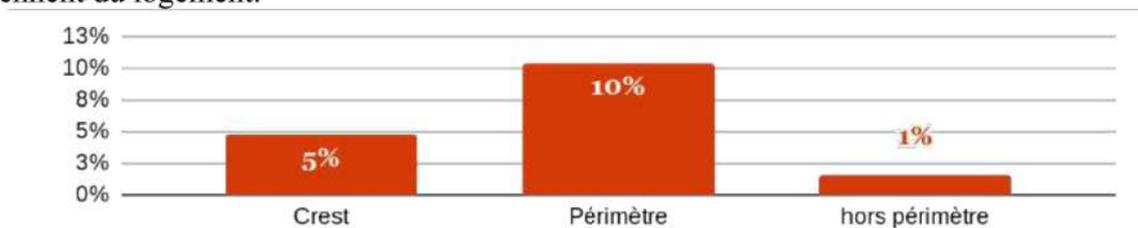
Le registre national des copropriétés nous apporte des éléments sur l'état financier de copropriété sur les 103 copropriétés inscrites : 14 sont ont un impayés supérieur à 8% du budget dont 5 sur le centre avec un taux d'impayés supérieur à 25%.

-L'état du bâti

L'étude pré-opérationnelle de l'habitat en phase 1 du cabinet Urbanis relève un taux de logements de qualité médiocre relativement faible, inférieur à 5% du parc de logements à l'échelle de la commune.

Sur le périmètre concerné par l'étude (le centre historique), la part de ces catégories de logements augmente et monte à 10% notamment en raison de l'époque de construction ancienne des logements (données MAJIC 2022).

Sur les 944 parcelles bâties relevées(publiques et privées) sur le périmètre de l'ORT, 849 contiennent du logement.



La phase diagnostic de l'étude pré-opérationnelle a révélé :

- 102 bâtis recensés comme dégradés ou à l'état de ruine; soit 12% des immeubles de logements,
- 246 sont en état moyen soit 29% des immeubles de logements,
- **496 en bon état soit 59% des** immeubles de logements,
- 47 sont totalement vacants,
- 52 sont occupés (au moins partiellement) dont 12 occupés par des locataires , 23 par des propriétaires occupants et 3 sont des résidences secondaires.

Sur le centre historique, les propriétaires de 65 ans ou plus représentent 60% des propriétaires de biens vacants de longue durée, les biens vacants majoritaires sont les petits logements (T1 et T2).

L'étude du marché immobilier réalisé en phase diagnostic de l'étude pré-opérationnelle fait état d'un marché dynamique et tendu. Il est noté également une faible dynamique d'investissement dans le vieux Crest avec en cause un parc de logements inadapté aux modes de vie actuels, en termes de composition des espaces, luminosité et de proposition d'un extérieur.

-L'offre en location

Concernant le logement social, 4,5 demandes pour une attribution, sur la commune de Crest pour une moyenne nationale de 4,4.

Le nombre de biens recensés à la location est faible:10 (mars 2023) et celui-ci est constitué uniquement d'appartements en étiquette énergétique D (33%), E (33%) et NR (33%).

-Les secteurs à enjeux identifiés

L'étude pré-opérationnelle a mis en évidence lors de l'analyse urbaine des secteurs à enjeux :

1. Enjeu d'intervention rue Rochefort avec une concentration d'habitat dégradé et de potentiel habitat indigne et une problématique de traitement de l'espace public : îlot à enjeu,
2. Enjeu d'intervention place de la Halle aux blés et concentration d'habitat dégradé et de potentiel habitat indigne rue Cuiretteries en lien avec un projet d'aménagement de friche,
3. Enjeu de réhabilitation en entrée de centre-ville donnant sur le cours Joubernon avec des immeubles vacants et dégradés,
4. Enjeu d'intervention Place Bouvier avec un immeuble vacant et dégradé en pignon d'îlot,
5. Enjeu de réhabilitation en entrées de ville Place des Moulins avec des immeubles vacants et dégradés.



-Synthèse de l'étude pré-opérationnelle

Les enjeux inscrits :

- ➔ Un enjeu de rénovation énergétique,
- ➔ Des projets initiés sur le centre historique de la commune (développement de logements, aménagement des espaces...),
- ➔ Un potentiel de petits logements à re-mobiliser en réponse à la tension du marché,
- ➔ Une partie de parc vacant re-mobilisable : une forte part liée à la vétusté du bien,
- ➔ Des enjeux patrimoniaux forts avec la mise en place d'un périmètre délimité des abords,
- ➔ Un parc de logements existants parfois inadapté aux modes de vie actuels, en termes de composition des espaces, luminosité, proposition d'un extérieur.

• Sur le plan urbanistique

La ville se caractérise par une trame urbaine historique: La ville intra-muros et le tracé de l'enceinte, la rue principale qui incise le bâti dense du centre, les anciens faubourgs industriels, tout se lit encore très bien dans la structure actuelle.

La ville a gardé cette configuration et n'a pas subi de transformations radicales dans sa structure. Les rares parcelles vides à l'intérieur de la ville ancienne se sont remplies. Rive droite, l'extension de la ville s'est établie au pied de la colline mais aussi sur toutes les surfaces gagnées sur la rivière depuis la construction des digues.

C'est aussi le cas rive gauche. Sur ces terrains relativement plats, la nouvelle urbanisation qui commence après la seconde guerre, se fait sous forme pavillonnaire (la maison dans son jardin) et de petit collectif.

Les rues anciennes sont continuées, le découpage des terrains reste orthogonal et leur surface n'est pas très importante.

A l'intérieur des parcelles, les volumes obéissent aux directions données par les limites ou la rue. La végétation vient remplir les espaces vides.



La requalification du centre-ville, la limitation de l'étalement urbain et le remplissage des "dents creuses" sont les axes qui ont été introduits dans le nouveau PLU approuvé en novembre 2019.

• Fonctions de centralité

La ville de Crest est membre de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, elle constitue historiquement un pôle administratif, social, économique, patrimonial, culturel et touristique à l'échelle de son territoire plus large que celui de la Communauté de Communes ce qui lui confère un rôle de centralité évident encore aujourd'hui.

Crest est la seule ville de la vallée à posséder une armature commerciale et artisanale importante notamment dans son centre ville.

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans a été créée en 2014, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Crestois, de la Communauté de Communes du Pays de Saillans et intégrant la ville de Crest.

Celle-ci est composée de 15 communes qui gravitent autour de la rivière Drôme : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît, Saint-Sauveur, Vercheny et Véronne.

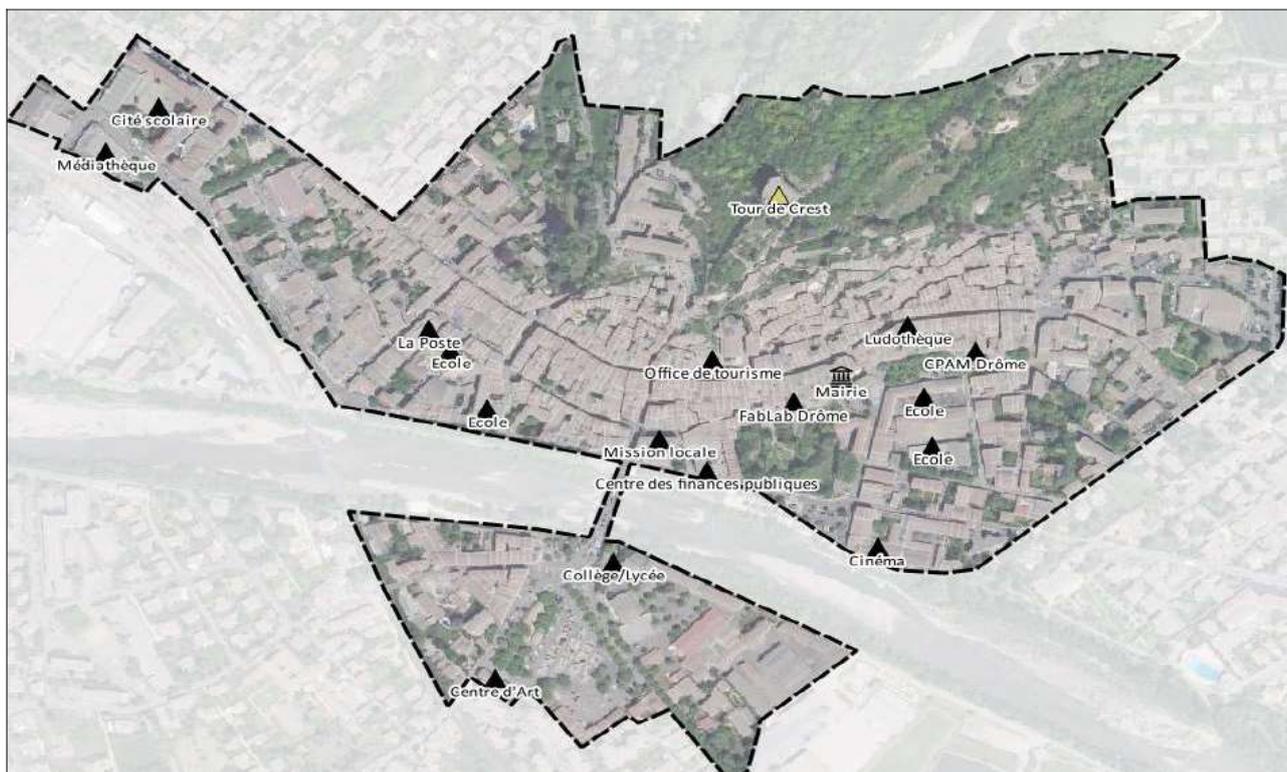
L'ensemble des communes représente un peu plus de 15 000 habitants pour une superficie de 234 km².

Il est à noter que Crest se situe au centre de 2 communautés de communes : la 3CPS dont elle est membre et la CCVD (Communauté de Communes du Val de Drôme).

• Un pôle administratif et de services

Pour une ville de 8 971 habitants, la commune de Crest possède de nombreux équipements, aussi bien en termes de services publics que d'équipements de sports et de loisirs. Cela lui permet de tenir un rôle important à l'échelle de la vallée de la Drôme mais aussi de porter des charges de centralité importantes.

Ce rôle de pôle administratif de services est conforté par le maintien des services au public en proximité des commerces: Trésor Public, CAF-CPAM-MSA, Mairie, CCAS, services du Département, lycées, médiathèque, gare et hôpital.



-Enseignement

Crest est située dans l'académie de Grenoble, elle dispose de 9 établissements scolaires sur son territoire:

- trois écoles maternelles publiques (Claire de Chandeneux, Anne Pierjean, Georges Brassens),
- trois écoles élémentaires (Royannez, Anne Pierjean, Georges Brassens),
- un collège: Tibor-Revesz-Long,
- un collège-lycée: François Jean Armorin,
- un établissement privé: l'ensemble scolaire Saint Louis (de la maternelle au master).

Les équipements scolaires permettent d'effectuer un parcours complet jusqu'à la fin du secondaire et même certaines filières d'enseignement supérieur.

La commune possède également une école de musique et de danse.

En 2020, la commune comptait 2 598 personnes scolarisées sur son territoire.

-Santé

Le centre hospitalier de Crest, situé dans la vallée de la Drôme, au sud de la région Rhône Alpes (territoire de santé Sud), est un hôpital qui dessert une population d'environ 30 000 habitants, mais qui du fait de son implantation à l'ouest de la ville de Crest (quartier Mazorel) et d'une offre de soins spécialisée assurée par de nombreux praticiens spécialistes du centre hospitalier de Valence, s'adresse également aux habitants des communes à l'Est (Chabeuil, Montmeyran, Upie...) et au Sud de Valence (Livron, Loriol, Alex, Etoile-sur-Rhône...)

Sa particularité est de disposer du seul service d'hospitalisation à domicile des bassins de santé de Valence et Romans-sur-Isère, et de ce fait, couvre un vaste territoire de plus de 450 000 habitants. Il dispose de plusieurs antennes situées à Valence et au Cheylard qui facilitent les déplacements de ses professionnels au domicile des patients.

Doté également de deux EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 137 lits, l'un au pied de la Tour de Crest et l'autre, petite unité en centre-ville dédiée aux résidents présentant des troubles cognitifs, il propose une prise en charge de qualité aux personnes âgées de l'agglomération crestoise.

Hôpital et EHPAD étaient regroupés au pied de la Tour de Crest. En juin 2013, la partie « hôpital » a bénéficié d'une nouvelle construction à l'Ouest de la ville – Quartier Mazorel Nord.

D'un établissement privé de 67 lits sainte anne

-Manifestations culturelles et festivités

Crest est un centre touristique qui accueille plusieurs festivals dont Crest Jazz Vocal et Futura, la commune propose un calendrier festif et culturel varié :

- la fête de la laine en février,
- le marathon Challenge Val de Drôme en mai,
- la fête médiévale le week-end de Pentecôte,
- la fête de la Saint Pierre en juin,
- la Crad'eau en juillet,
- les nuits folkloriques,
- le festival Opéra et Châteaux,
- le festival de musique sacrée,
- le festival Crest Jazz en août,
- le festival international d'art acousmatique Futura en août,
- la fête de la Saint Ferréol en septembre,
- le marché aux santons en décembre.

-Sports

Quarante deux associations sportives sont recensées sur la commune. De nombreux équipements sportifs sont à disposition dans la commune dont quatre gymnases, un mur d'escalade, une salle d'haltérophilie, un boulodrome, une salle d'escrime, un terrain de rugby, un terrain de football, un club de tennis, une centre équestre, une piscine découverte, un dojo ,un skatepark et un pumptrack. La ville est dotée de quatre city parcs découverts.

● Un pôle économique

En tant que commune centre, la ville de Crest constitue le principal pôle d'emploi du territoire. Toutes les actions tendant à conforter l'attrait touristique du territoire, à améliorer le cadre de vie des habitants, que ce soit en terme de mise en valeur et d'adaptation de l'offre de logements ou de reconversion des espaces, sont développées.

La cartonnerie, la plasturgie, l'agro-alimentaire sont les principales activités industrielles. L'activité commerciale est en mutation. Crest reste attractif pour ses environs.

Plus d'un tiers des habitants est contraint de travailler dans la région valentinoise

Une étude menée par CCI Drôme en avril 2023 a permis de mesurer d'attractivité commerciale du pôle de Crest-Aouste sur la période 2018-2022.

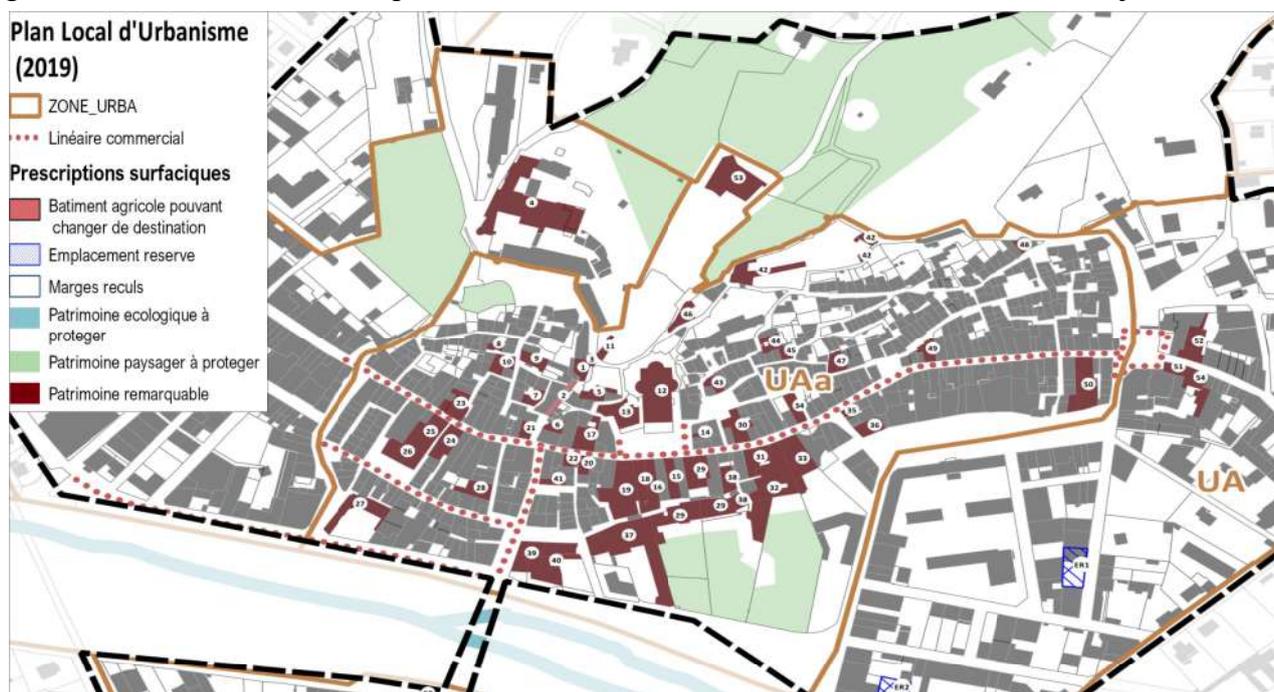
En terme de parts de marché des pôles commerciaux le centre ville de Crest reste le 4ème centre-ville drômois derrière Valence, Montélimar et Romans. Il est à noter que la perte de parts de marché est en recul de 5 % par rapport à 2018.

Cette étude a mis en lumière la baisse de l'emprise des commerces de proximité du centre-ville de Crest de 7 points et dans un même temps l'attractivité du marché en centre ville de Crest.

La perte d'emprise du centre ville de Crest est relevée sur de nombreuses thématiques (achats non alimentaires, équipement pour la maison, culture et loisirs) malgré une croissance démographique globalement en hausse.

Cette évasion commerciale vers les centres commerciaux périphériques (Val de Drôme, Aouste sur Sye, Valence, Montélimar) était relevée dans l'étude pour la Dynamisation du Centre Ville de Crest réalisée par Altéréo en 2020.

Si les conclusions de ces différentes études relèvent une commune encore dynamique mais avec des signes de fragilité, Crest reste un pôle d'activités économiques principal de la vallée de la Drôme. La diversité d'activités agricoles à proximité du centre ville couplée à une progression des emplois agricoles et à un bon réseau de producteurs locaux font de la commune un débouché majeur.



● Un pôle touristique

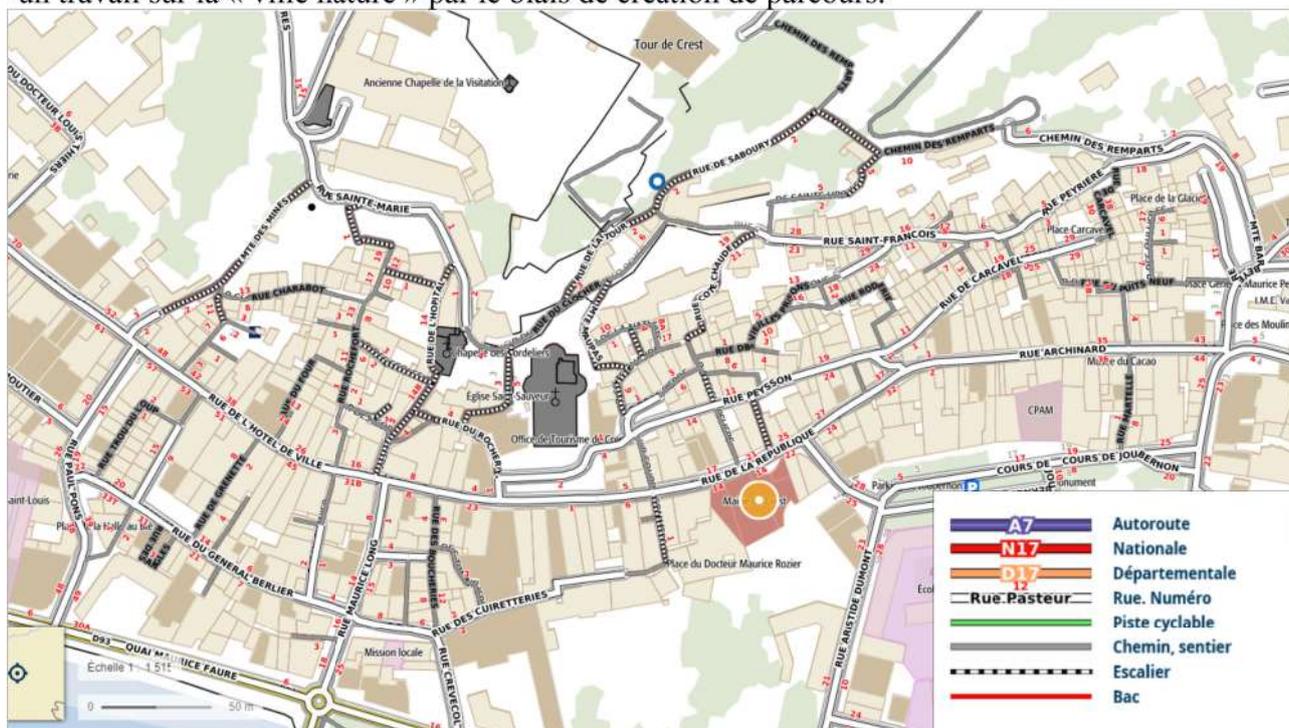
Si la commune de Crest bénéficie d'une localisation privilégiée au sein de la vallée de la Drôme et si son potentiel touristique est fondé, il reste sous-valorisé. Sa capacité d'accueil touristique est faible. En effet la commune dispose de:

- un hôtel classé 2 étoiles avec 18 chambres,
- 19 chambres d'hôtes,
- 15 gîtes meublés,
- un camping comprenant 170 emplacements (154 emplacements nus, 9 mobil-homes et 4 bungalows), son exploitation s'opère dans le cadre d'un bail emphytéotique,
- un hébergement insolite.

Une étude est, par ailleurs, en cours pour l'installation d'un hôtel sur le site de l'ancien hôpital afin d'augmenter la capacité d'accueil.

L'étude de dynamisation du centre ville menée par Altéréo prônait deux thématiques dans le cadre du développement du tourisme :

- la mise en valeur le le lien entre la Tour et la rivière Drôme comme support de l'attractivité touristique par l'aménagement des berges, le développement des activités autour de l'eau, la création de parcours dans la ville autour de l'eau jusqu'à la Tour.
- un travail sur la « ville nature » par le biais de création de parcours.



Le centre ancien de Crest est irrigué par de nombreuses calades et ruelles permettant de relier la partie haute à la partie basse du centre ancien.

• Un pôle patrimonial et culturel

Crest est labellisé Plus beaux Détours de France et ville métiers d'art, la ville est est riche d'un patrimoine architectural et environnemental de qualité offrant ainsi un cadre de vie agréable. Des parcours permettent de découvrir la ville et son patrimoine historique, religieux et naturel.

La forme urbaine médiévale est encore aujourd'hui très lisible : ruelles, calades, places et placettes. Ces caractéristiques médiévales en font une commune au patrimoine bâti conséquent.



En plus de la rivière Drôme qui vient diviser le centre en deux, l'eau est omniprésente dans le centre-ancien. Cette présence est caractérisée par la présence de lavoirs et fontaines.

-La Tour

Aux portes du Vercors, la Tour, classée Monument Historique, domine fièrement la Vallée de la Drôme. Plus haut donjon de France (52m) avec son mur bouclier, la Tour de Crest, majestueuse et redoutable, s'élève sur une crête rocheuse depuis 900 ans. A partir du 1 juillet 2019, la gestion de la Tour est confiée dans le cadre d'une concession de service public à la Société Kléber ROSSILLON. Plus de 50 000 personnes ont visité la Tour en 2022.

-L'artisanat

Labellisée Ville et Métiers d'Art, Crest offre à ses visiteurs un large panel de créations et d'événements qui favorisent la découverte de l'artisanat d'art par des ateliers de potiers et de tapissiers, des boutiques de créateurs et des expositions temporaires.

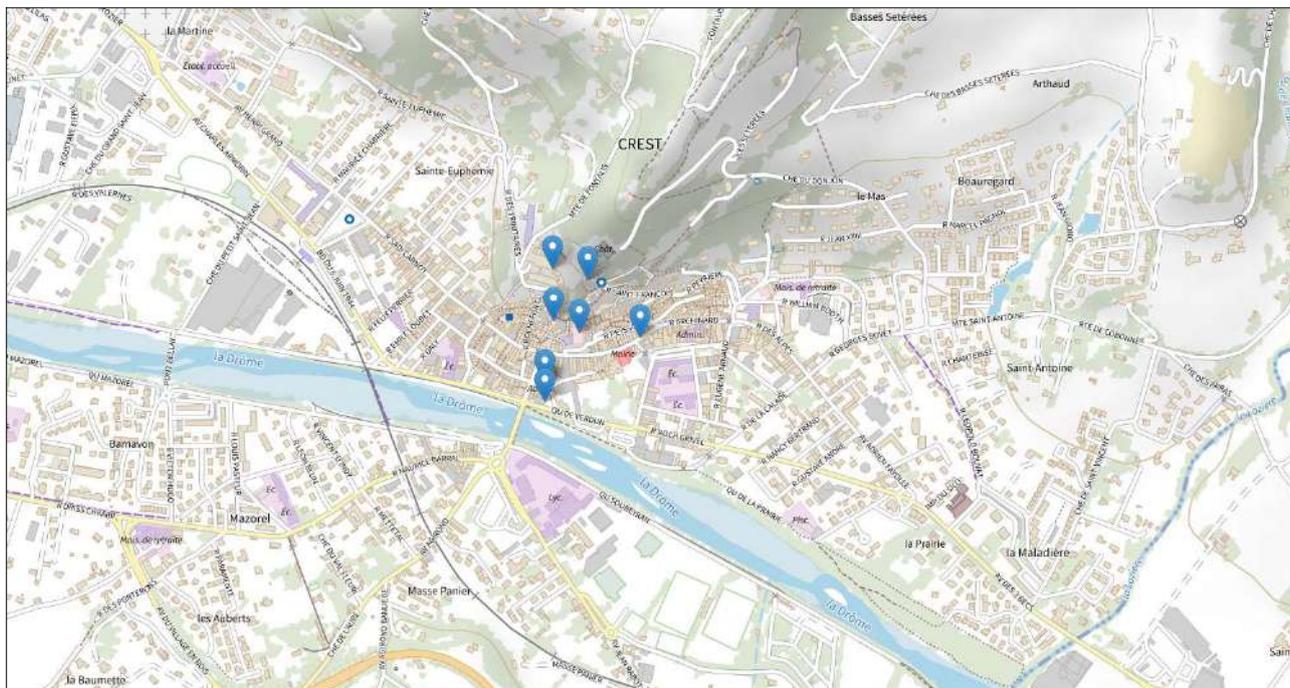
-Zone d'atterrissage des canoës en centre-ville

Consciente du potentiel que représente la rivière Drôme et soucieuse des difficultés rencontrées par les canoës pour passer l'ouvrage représenté par le pont Frédéric Mistral, l'équipe municipale a décidé de réaliser une aire d'atterrissage pour les canoës en 2016.

-Les circuits historiques

Les visiteurs et touristes découvrent, au travers de plusieurs parcours, un aperçu de l'histoire de Crest et des monuments clés du centre ville. Ces parcours sont entre autre proposés par l'Office de Tourisme.

Avec plus de 50 000 visiteurs, la Tour contribue à la venue de nombreuses personnes au cœur de la ville.



• Les principaux documents supra-communaux

A partir de 1987, les collectivités de la vallée de la Drôme se sont mobilisées pour réhabiliter la rivière Drôme et se sont dotées du premier SAGE en France en 1993. Aujourd’hui, le SAGE de la rivière Drôme et de ses affluents est en révision (depuis 2018). Son approbation était attendue en septembre 2021. A ce jour, il n’est toujours pas approuvé.

La communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme est couverte par le SCOT Vallée de la Drôme. Il identifie Crest comme un pôle structurant du territoire SCOT avec les communes de Loriol sur Drôme et Livron sur Drôme.

Le fil conducteur du SCOT est de « faire face à l’urgence climatique et écologique » avec responsabilité et volontarisme » qui s’articule autour de quatre défis:

-aménager durablement la vallée notamment en confortant une organisation territoriale multipolaire, en diversifiant et adaptant l’offre de logements aux besoins du territoire, en promouvant des modes d’urbanisation vecteurs de qualité et économes en foncier,

-dynamiser le territoire en valorisant l’ensemble de ses ressources notamment par la consolidation de l’armature commerciale en renforçant la place des centralités,

-consolider l’excellence environnementale du territoire notamment en mettant en valeur les paysages, le patrimoine architectural et urbain, en protégeant et économisant la ressource en eau, en transformant le modèle énergétique du territoire, mobilisant la ressource en espace avec parcimonie et responsabilité, en réduisant la vulnérabilité aux risques et aux nuisances,

-développer une mobilité durable et solidaire notamment en concevant un mode d’urbanisation favorable à la mobilité durable.

Le SCOT devrait être approuvé en 2024.

Un nouveau Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par la Ville par délibération du 20 septembre 2019. Ce nouveau P.L.U. est en vigueur depuis le 8 novembre 2019. Il fixe les grandes orientations pour la préservation, l'aménagement et le développement de Crest dans les 10 prochaines années.

Celui vise quatre axes dans le projet d'aménagement et de développement durable auxquels l'ORT peut répondre:

- Améliorer la qualité du cadre de vie de Crest,
- Conforter le tissu économique,
- Poursuivre une politique d'équipements publics globale et réaliste,
- Définir un plan des déplacements dans la ville.

Il est à noter que le PLH et le SCOT sont en cours d'élaboration.

Article 3 – Les orientations stratégiques de la commune

• Documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine

Les dispositifs et programmes en cours d'élaboration sur la commune de Crest sont les suivants :

-Le PLH est élaboré pour six ans (période 2023-2029), le programme local de l'habitat (PLH) définit les objectifs à atteindre (notamment en matière de création et de réhabilitation des logements), les orientations prioritaires de la politique locale de l'habitat et identifie les moyens à mobiliser. Il est un outil opérationnel qui formalise la politique communautaire et la programmation des logements sur le territoire des 15 communes qui composent la Communauté de Communes du Crestois et Pays de Saillans Coeur de Drôme

Il permet de :

- répondre aux besoins en logements et en hébergements selon la situation de chacun,
- fixer des objectifs de production de logements pour répondre à la diversité des besoins de la population,
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- améliorer l'accès au logement des personnes en situation de difficulté.

-Le SCOT Vallée de la Drôme couvrant les territoires de la Communauté de Communes du Crestois et Pays de Saillans Coeur de Drôme et de la Communauté de Communes Val de Drôme en Biovallée est en cours de finalisation. Elaboré pour les vingt ans à venir, il s'appuie sur les quatre piliers suivants :

- aménager durablement la vallée de la Drôme Aval,
- dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources,
- consolider l'excellence environnementale et la décliner dans tous les champs du développement territorial,
- développer une mobilité durable et solidaire.

-Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE 2022-2027) du bassin Rhône-Méditerranée.

-Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la rivière Drôme.

-Le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique) de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans approuvé en février 2021.

-Les dispositifs mis en place par la Région AURA pour soutenir les communes dont le CAR (Contrat Ambition Région) et le Contrat Région Ville.

-Un plan guide de référence concernant les revêtements de sol, le mobilier urbain, le traitement des façades... permettant d'inscrire les aménagements du centre ancien dans une démarche globale est en cours d'élaboration afin de poursuivre la valorisation du centre ancien.

● Programmes d'actions communaux

-La ville de Crest a décidé d'engager en octobre 2000 la réalisation d'un Agenda 21 local dans la perspective du développement durable de son territoire, cette décision a débouché en mai 2006 sur l'adoption des 7 domaines d'intervention suivants :

- Aménagement urbain,
- Déplacements et stationnement,
- Gestion des ressources (eau, déchets, énergie, espaces verts),
- Développement économique,
- Action sociale,
- Qualité de vie,
- Information, Communication et Concertation.

-Inscription dans le dispositif « centre ville et village » porté par le Département de la Drôme,

-Membre de l'association « Les plus beaux détours de France »,

-Membre du réseau « Ville et métiers d'art »,

-Budget participatif depuis 3 ans,

-Epi-centre :La Ville de Crest et le Gerta Viva 5 se sont inscrits dans le projet de télé-centres de la vallée de la Drôme initié par l'État dès 2012. En novembre 2013, a été ouvert l'épi-centre, lieu au service de tous les publics, pouvant favoriser, accompagner et sécuriser la diffusion des différents usages du numérique au service de l'intégration sociale, la recherche d'emploi, les parcours professionnels, le développement numérique... ,

-Vitrine numérique « Achetez à Crest.com » afin de développer le commerce crestois,

-La Ville de Crest est membre du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors dont elle est ville porte. A ce titre elle participe à certaines opérations en lien avec le parc (projet scolaire 2019-2020 : « le parc du Vercors à ma porte », « Atlas de la biodiversité »...),

• Objectifs inscrits au dispositif Centre-villes et villages décembre 2020-décembre 2022

Des objectifs inscrits étaient directement issus de l'étude sur la redynamisation du centre-ville , ces objectifs étaient donnés sous forme de fiches action :

Action	Réalisé/ en Cours/ Abandonnée	Stade
Aménagement de la place des Moulins	Etude réalisée par le CAUE en 2015	Poursuite d'étude à programmer
Requalification du site de l'ancien hôpital	Etude préliminaire réalisée par le bureau d'études EGIS	Achevée
Aménagement du quartier de la gare	En cours/ Lancement des travaux de la tranche 1 / 4ème trimestre 2023	Constitution du Dossier de Consultation des Entreprises
Aménagement du parking Saint-Ferréol	Réalisé	Réceptionné
Réalisation d'un cahier de prescription des espaces publics	En cours de rédaction	En cours
Aménagement d'une halle marchande pour les producteurs	Etude datant de 2014	Réalisée en partenariat privé
Développement des liaisons Nord/Sud	En cours	Réalisation de la passerelle vélo/piéton – Pont Mistral
Étude de valorisation des bords de Drôme	En cours Inscrit dans le dispositif PVD / Sentiers de nature	Consultation des Entreprises en cours
Faire de l'Epi-centre un tiers lieu d'inclusion numérique	Réalisé	
Etude de circulation et de stationnement	Réalisée par le bureau d'études EGIS – rendu 2023	
Etude de faisabilité de 2 réseaux de chaleur	Etude en cours par le cabinet Coste	

A ce jour, certaines actions ont été menées ou des réflexions sont en cours avec une inscription dans les dispositifs suivants tels que Petites Villes de Demain.

Des projets tels que l'aménagement du parvis de la gare qui s'inscrivent dans le temps étant donné leur complexité et les montants estimés pourraient profiter des outils liés à l'ORT.

● Objectifs inscrits au dispositif PVD -décembre 2021 / juin 2023 (validité 18 mois)

La commune avait validé trois thématiques sur lesquels celle-ci souhaitait engager des actions :

- Les objectifs liés à la transition écologique,
- Les objectifs liés à la valorisation du patrimoine,
- Les objectifs liés à l'aménagement du territoire, à l'économie et au tourisme.

Les objectifs liés à la transition écologique		
Action	Achevée/ En cours/ Abandonnée	Commentaires
Passerelle piétonne	Achevée	Réceptionnée
Navette autonome Phase 1	Achevée	
Navette autonome Phase 2	En cours	
Mouv'à Crest	En cours	
Etude de circulation et de stationnement	Achevée	Etude livrée
Mise en place des dispositifs liés au Schéma Directeur Cyclable	En cours	
Désimperméabilisation des sols/ parking Eugène Arnaud	Achevée	Réceptionnée
Végétalisation des cours d'écoles	En cours	En cours de réalisation
Etude de 2 réseaux de chaleur	En cours	
Réduction des consommations d'énergie(EP, chauffage,...)	En cours	
Diagnostic énergétique des bâtiments	Achevée	
Isolation des bâtiments	En cours	
Constitution de l'Atlas de la Biodiversité	Achevée	
Renaturation de la saleine	Achevée	
Création de connexions piétonnes avec le centre d'art y compris désimperméabilisation des sols	En cours	Etude en cours
Création d'une liaison routière et de quais bus / quartier Soubeyran	En cours	Etude en cours

Les objectifs liés à la valorisation du patrimoine		
Action	Achevée/ En cours/ Abandonnée	Commentaires
Valorisation du site de l'ancien hôpital	En cours	Etude de Maîtrise d'Oeuvre et Travaux à programmer en 2024
Restauration de la façade de la chapelle de la visitation	Achevée	
Restauration de l'Eglise Saint Sauveur	Achevée	Etude de Maîtrise d'Oeuvre et Travaux à programmer en 2024
Suivi de l'évolution des fissures des murs de la Tour	Achevée	En cours

Les objectifs liés à l'aménagement du territoire, à l'économie et au tourisme		
Action	Achevée/ En cours/ Abandonnée	Commentaires
Aménagement d'une aire multimodale	Achevée	Réceptionnée
Aménagement paysager de la toiture de la médiathèque	Achevée	Réceptionnée
Aménagement de nouveaux locaux pour la Police Municipale	Achevée	Réceptionnée
Création d'une salle d'activités en intérieur pour les jeunes et les familles et d'un espace de restauration dans les anciennes usines REY	Abandonnée	
Création d'un city stade couvert en lieu et place d'un plateau sportif / Ecole Anne Pierjean	En cours	Etude en cours Inscription au dispositif 5000 terrains de sport Demande de subvention en cours
Aménagement du parvis de la gare, de la médiathèque et de la cité Armorin	En cours	Etude en cours Démarrage des travaux dernier trimestre 2023
Etude pré-opérationnelle de l'OPAH	En cours	Phase 2 de l'étude en cours: définition du programme d'intervention

• Les différents diagnostics réalisés

La commune réalise actuellement et a réalisé ou fait réaliser au cours de ces dernières années de nombreuses études qui viennent aujourd'hui alimenter sa réflexion sur les orientations stratégiques à mettre en place dans le cadre de l'ORT:

- Une étude pour la dynamisation du centre ville menée par le bureau d'études Altéréo,
- Une étude de faisabilité de la reconversion du site de l'Hôpital Sainte-Marie de Crest menée par le bureau d'études EGIS,
- Un diagnostic commercial réalisé par la CCI ,
- Une étude pré-opérationnelle de l'Habitat en cours menée par le cabinet Urbanis,
- Une étude de circulation et de stationnement menée par le bureau d'études EGIS,
- Une étude pour la mise en place de deux réseaux de chaleur menée par le cabinet Coste,
- Un Schéma Directeur immobilier Energétique,
- Un Schéma Directeur des Energies (EnR) en réalisation sur 2023 porté par la CCCPS,

Ces différentes études réalisées ou en cours de réalisation peuvent aujourd'hui venir alimenter l'ORT.

• Les orientations stratégiques retenues

Pour garder une cohérence avec les orientations choisies, les différents dispositifs dans lesquels s'est inscrite la ville et les différentes études menées, les curseurs sur lesquels la commune a décidé d'agir pour son centres-ville sont :

- Renforcer l'attractivité économique et commerciale dans le centre-ville, l'artisanat local et les services,**
- Renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat pour répondre à l'évolution des besoins,**
- Accompagner la transition écologique et développer les formes de mobilité y compris dans leur dimension stationnement,**
- Préserver le cadre de vie et le patrimoine à travers les espaces publics.**

●Les actions retenues

Orientations stratégiques	Axes	Actions
<p>OS 1</p> <p>Renforcer l'attractivité économique et commerciale dans le centre-ville, l'artisanat local et les services</p>	<p>1.1</p> <p>L'activité commerciale, artisanale et les services</p>	<p>1.1.1</p> <p>Recrutement d'un manager de commerce avec animation des dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -boutique tremplin -aide à la rénovation de locaux commerciaux
		<p>1.1.2</p> <p>Reconquérir les entrées piétonnes</p> <p>Sadi Carnot, Place des Moulins, Place de la Halle au Blé</p>
	<p>1.2</p> <p>Le tourisme</p>	<p>1.2.1</p> <p>Développer une nouvelle offre touristique autour de la rivière Drôme/ Sentiers de Nature</p>
		<p>1.2.2</p> <p>Développer l'offre en hébergements touristiques/ Etude du positionnement du Camping</p>
		<p>1.2.3</p> <p>Recycler les friches urbaines</p> <p>Création d'un hébergement hôtelier sur le site de l'ancien hôpital</p>
	<p>OS 3</p> <p>Accompagner la transition écologique et développer les formes de mobilité (y compris dans leur dimension stationnement)</p>	<p>3.1</p> <p>Faciliter le développement de nouvelles formes de mobilité</p>
<p>3.1.2</p> <p>Développer les interconnexions piétonnes entre les espaces publics</p>		
<p>3.2</p> <p>Pour la Nature</p>		<p>3.2.1</p> <p>La nature en ville</p> <ul style="list-style-type: none"> -Diminuer l'imperméabilisation des sols -Créer ponctuellement des îlots de fraîcheur
<p>OS 4</p> <p>Préserver les cadres de vie et le patrimoine</p>	<p>4.1</p> <p>Requalifier les Espaces publics</p>	<p>4.1.1</p> <p>Mettre en place un programme de réhabilitation des espaces de loisirs extérieurs</p> <p>(ex city)</p>
		<p>4.1.2</p> <p>Requalifier des micro-espaces et des espaces publics vieillissants ou dégradés</p>
		<p>4.1.3</p> <p>Recycler les friches urbaines</p> <p>Aménagement des espaces publics</p> <p>Site de l'ancien hôpital</p>
	<p>4.2</p>	<p>4.2.1</p> <p>Valorisation du patrimoine historique et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préservation et mise en valeur du patrimoine remarquable Les lavoirs -Mise en place d'un programme de réfection des calades (Rochefort,...) -Préservation et mise en valeur du patrimoine remarquable (Eglise St sauveur)
		<p>4.2.2</p>

	Valoriser le patrimoine	<p>Valorisation du patrimoine Naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> -Valoriser le patrimoine naturel autour de la rivière Drôme / Sentiers de Nature - Etude de la requalification d'espaces publics à fort (ex place des Moulins, Halle au blés, Parvis de la Gare T 2 et T3, rue des Cuiretteries) Projet d'aménagement du Quartier de la Gare T4 Quai Latune
<p>OS 2 Renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat pour répondre à l'évolution des besoins</p>	<p>2.1 Améliorer la qualité de l'habitat</p>	<p>2.1.1 Etude OPAH</p>
		<p>2.1.2 Requalification d'îlots stratégiques en lien avec les conclusions de l'étude pré-opérationnelle</p>
		<p>2.1.3 Habitabilité, mobilité, accessibilité -Etude pour la création d'un ascenseur urbain -Requalification des micro espaces et des espaces publics vieillissants ou dégradés</p>
	<p>2 Renforcer le logement</p>	<p>2.2.1 Réhabiliter et requalifier les friches urbaines Création de logements Site de l'ancien hôpital</p>
		<p>2.2.2 Accompagner la rénovation performante de l'habitat -Communiquer sur les dispositifs existants -Informer sur les gains d'énergie et de confort -Informer sur les aides -Informer sur les dispositifs d'accompagnement</p>

Article 4 – Les axes structurants de l’ORT

La présente convention fixe les axes de développement stratégiques de l’ORT visant la redynamisation de son centre-ville, dans le cadre des orientations stratégiques de la municipalité. D’une manière générale, il s’agit de conforter le rôle de centralité de Crest au sein du territoire.

OS 1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DANS LE CENTRE-VILLE, L'ARTISANAT LOCAL ET LES SERVICES

Depuis plusieurs années, la Commune accompagne les entreprises commerciales et artisanales dans le soutien et le développement de leur activité. Pour dynamiser cette politique en faveur du commerce, un manager de commerce sera recruté par la Commune de Crest dans le cadre du programme « Petites Villes de demain ». Cette nouvelle organisation permet le partage des enjeux et d'outils d'accompagnement des dynamiques économiques.

Crest est le principal pôle commercial de son bassin de vie. Elle dispose de l'ensemble des secteurs d'activités. La CCI de la Drôme a établi un état des lieux du commerce local lors de son étude de 2022 .

Les ménages de la zone de chalandise alimentaire effectuent leurs achats alimentaires :

- 36 % dans les commerces de la commune de Aoûste sur Sye, en périphérie de Crest,
- 28 % dans les commerces de Crest et en particulier ,
- 16 % en centre-ville,
- 9% à Loriol sur Drôme.

Le pôle Crest- Aoûste sur Sye compte 219 commerces, établissements de restauration et services aux particuliers avec vitrine. 83 % des commerces d'équipement de la personne sont implantés à Crest. Ce dynamisme s'explique en partie par la position géographique de la ville loin des grands pôles commerciaux.

Le tissu commercial de Crest est constitué majoritairement d'indépendants. Ces dernières années, le centre-ville a vu apparaître de nouveaux types d'activités et de nouveaux profils de porteurs de projets. Des associations, des ateliers boutiques, des activités de services ou du secteur non marchand sont venus diversifier l'offre. Il s'agit d'activités davantage liées aux nouveaux modes de consommation. La demande d'installation reste forte. On constate ainsi plus de demandes que de locaux disponibles.

La zone commerciale de Mivoie est installée sur la commune de Aouste sur Sye à la sortie Est de Crest. Des installations récentes de commerces dans la zone artisanale sont venues accentuer les faiblesses ressenties du centre-ville notamment en termes d'accessibilité. Soulignant pour les commerçants eux-mêmes, la difficulté de percevoir le centre-ville comme la principale zone d'activité.

Il apparaît nécessaire de maîtriser la complémentarité de ses offres afin de ne pas déséquilibrer l'attractivité du centre-ville.

En effet si le centre ville de Crest a vu son attractivité baisser au profit des achats sur internet, la zone installée en périphérie sur la commune de Aoûste sur Sye a vu son attractivité se maintenir voire s'accroître en ce qui concerne l'équipement aux personnes.

La vacance commerciale dans le centre-ville est somme toute assez faible. En France, le taux moyen de vacance commerciale est situé entre 8 et 12 %.

Cependant, la perception de la vacance commerciale est plus forte que la réalité de la vacance. De fait, elle se concentre sur les rues Archinard et Sadi Carnot situées aux extrémités Est et Ouest de la rue de l'hôtel de ville qui est la principale rue commerçante. Elle se conjugue à celle des logements (liée à la problématique d'entrées non indépendantes des commerces) et aux changements antérieurs de destination en habitation créant une rupture dans la continuité commerciale.

La protection des linéaires commerciaux sur certains secteurs est un enjeu majeur par ailleurs déjà inscrit au PLU. L'ORT doit élargir la palette des outils mobilisables pour protéger et dynamiser l'appareil commercial des centralités.

En complément, la remobilisation des locaux vacants sera accompagnée par des actions incitatives (accompagnement du manager de commerce, aide à la rénovation des locaux, animation des différents dispositifs tels que la Boutique Tremplin,...).



Le projet de revitalisation doit permettre d'affirmer le rôle de centralité de Crest par un renforcement de la fonction commerciale du centre-ville. Il s'agit de conforter l'offre existante par une approche autant urbaine que commerciale. L'ambition est alors d'améliorer l'image, la visibilité et l'accessibilité, tant pour les acteurs économiques que pour les usagers. Cela passe par un travail sur l'offre commerciale (stabilisation des linéaires commerciaux existants) et la qualité des espaces publics (rues, places, accessibilité et parcours).

Les enjeux du projet de revitalisation :

- Accompagner les activités en place et faciliter l'installation des porteurs de projets (au prisme du foncier disponible),
- Proposer un environnement urbain qualitatif pour exercer une activité et pour les usagers,
- Mettre en cohérence les interventions sur le centre-ville et la périphérie et en faciliter les liaisons,
- Rénover les locaux d'activités occupés et remobiliser les locaux vacants,
- Sensibiliser et communiquer sur les enjeux de redynamisation du centre-ville, public par public (commerçants, propriétaires, habitants, partenaires institutionnels et locaux), dans une stratégie d'ensemble.

Les axes retenus :

- L'activité commerciale, artisanale et les services
- Le tourisme

OS 2 – RENFORCER LE LOGEMENT ET AMELIORER LA QUALITE DE L’HABITAT POUR REpondre A L’EVOLUTION DES BESOINS

Pour élaborer sa stratégie d’intervention sur l’habitat, la ville de Crest a lancé une étude pré-opérationnelle d’opération programmée d’amélioration de l’habitat (OPAH) à l’échelle communale. Elle a permis de qualifier le parc privé.

La dynamique territoriale positive à l’échelle de la commune

Démographie

- Une croissance de population de 1,4 % par an à horizon 2030
- Une croissance démographique essentiellement dûe au solde migratoire positif (+1,4 % par an entre 2013 et 2019).
- Une faible augmentation de la population en période estivale au regard du déficit d’hébergements touristiques présents.
- Un vieillissement de la population, les 60 ans et plus représentent 33 % de la population.

Sociologie

- La taille des ménages est en diminution pour s’établir à moins de 2 personnes par foyer.
- Une dynamique d’installation depuis des grandes villes qui s’est accentuée au cours de la crise sanitaire.
- Des écarts de richesse marqués, qui jouent fortement sur l’accès au logement.
- Une partie de la population est considérée en situation de fragilité économique et de précarité. Le taux de pauvreté en 2018 était de 17 % contre 15,2 % au niveau départemental.
- 24 % des ménages du parc locatif privé vivent sous le seuil de pauvreté avec une population du centre-ville qui accueille une population aux ressources plus limitées que le reste de la commune.

Parc de logements

- Un parc de logements ancien , 81 % du parc de logements du centre-ville a été construit avant 1971 dont 75 % avant 1946.
- Le potentiel de densification du centre-ville ancien est estimé à 60 logements.
- Le centre ancien compte environ 1/3 de la population de la commune.
- A Crest, 835 ménages propriétaires occupants sont potentiellement éligibles aux aides de l’ANAH soit 39 % des propriétaires occupants.
- Le marché immobilier est porté par les transactions de biens anciens, celui-ci est marqué par une accélération des transactions et une envolée des prix post covid.

Un parc de logements composé majoritairement de maison anciennes occupées par leurs propriétaires

- Le registre national des copropriétés nous apporte des éléments sur l’état financier de copropriété sur les 103 copropriétés inscrites : 14 sont ont un taux d’impayé supérieur à 8% du budget dont 5 sur le centre avec un taux d’impayé supérieur à 25%.
- Sur les 5180 logements existants sur la commune 404 logements sont vacants (données issues des fichiers foncier et LOVAC) dont 98 vacants depuis plus de 2 ans.
- La vacance se concentre sur le centre historique de Crest avec 264 logements vacants dont 82 vacants depuis plus de 2 ans.

Un manque de logements suggérant une situation de déficit local de l'offre de logement mais moins qu'au niveau national

- Un marché de la transaction tendu, des prix en augmentation continue en ce qui concerne les ventes de maison : +17,6 % entre 2016 et 2021 contre 18,9 % au niveau national (données INSEE)
en ce qui concerne les appartements : +9 % entre 2016 et 2021 contre 19,9 % au niveau national (données INSEE)
- Une augmentation des prix plus prononcée sur le centre historique.
- Un marché locatif très tendu, sans augmentation notable des prix depuis la crise sanitaire : une dizaine de biens recensés à la location sur la commune de Crest et uniquement des appartements.
- Un marché peu concurrentiel pour les propriétaires où même les biens de mauvaise qualité (voire insalubres) se louent.

Suite à la phase de diagnostic, il a été identifié les enjeux suivants :

- **1. Enjeu d'intervention rue Rochefort avec une concentration d'habitat dégradé voir indigne et une problématique de traitement de l'espace public : îlots à enjeu**
- **2. Enjeu d'intervention place de la Halle aux blés et concentration d'habitat dégradé voir indigne rue Cuiretteries en lien avec l'entrée de ville et projet d'aménagement de friche**
- **3. Enjeu de réhabilitation en entrée de centre-ville donnant sur le cours Jouberton avec des immeubles vacants et dégradés**
- **4. Enjeu d'intervention Place Bouvier avec un immeuble vacant et dégradé en pignon d'îlot**
- **5. Enjeu de réhabilitation en entrée de ville Place des Moulins avec des immeubles vacants et dégradés**
- **6. Enjeu de diversification de l'offre de logement encourageant les propriétaires occupants**

L'absence d'action en faveur de l'habitat privé constitue un risque majeur de poursuivre la dégradation de la situation actuelle. Sans effort de la part des propriétaires, la vacance et la dégradation risque de s'accroître, au même titre que le nombre de logements indignes.

Parallèlement, l'attractivité résidentielle de plus en plus forte accentue les tensions sur le logement.

La future Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Crest vise à offrir des logements adaptés aux besoins de la population notamment par la réhabilitation de logements vacants ou dégradés en centre-ville, en ayant une attention particulière sur la vacance des commerces. Le traitement de la vacance commerciale sera en partie intégrée à l'OPAH compte-tenu de l'interdépendance de rez-de-chaussée commerciaux vacants et des logements dégradés et/ou vacants en étage.

Elle vise également à prévenir ces situations de dégradation, notamment pour les copropriétés rarement constituées. Le repérage des situations d'habitat indigne est également un axe fort.

Le volet renouvellement urbain identifie plusieurs immeubles ou îlots stratégiques où devront être mobilisés des outils d'intervention publique adaptés, parfois coercitifs.

La commune souhaite aussi, dans un souci de complémentarité de l'offre en centre-ville, orienter la restructuration de l'ancien hôpital en partie vers de l'accession à la propriété.

La Commune de Crest a engagé une réflexion pour diversifier ses outils d'actions foncières. Elle pourra notamment s'appuyer sur une convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA.

La future OPAH s'inscrit dans les orientations du PLU, en cours, dont l'un des objectifs vise la réduction de consommation foncière par le renouvellement urbain.

Les enjeux du projet de revitalisation et de OPAH :

- Accompagner le repérage des situations d'habitat indigne et mettre en place des outils adaptés,
- Soutenir la sortie de vacance des biens et la réhabilitation lourde,
- Traiter la vacance des commerces liée au logement,
- Accompagner la constitution et la rénovation des copropriétés,
- Concilier les enjeux de rénovation et préservation patrimoniale,
- Coordonner les différentes interventions et acteurs de l'habitat, complémentairement au programme « petites villes de demain »,
- Développer des outils d'interventions sur le foncier .

Les axes retenus :

- Améliorer la qualité de l'habitat
- Renforcer le logement

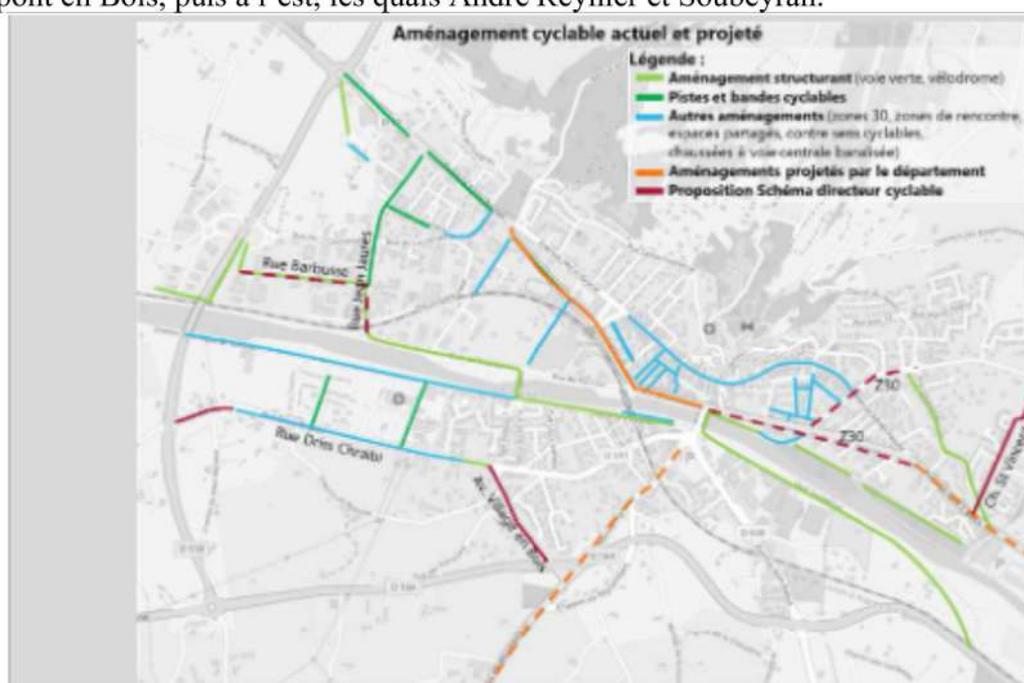
OS 3 – ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPER LES FORMES DE MOBILITE Y COMPRIS DANS LEUR DIMENSION STATIONNEMENT

La commune de Crest bénéficie d'une dynamique favorable au développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

De nombreuses réalisations ont accompagné ces dernières années ce développement dont :

- La création de bandes et pistes cyclables : RD 538 et 164, avenue Félix Rozier, rue Jean-Jaurès, avenue des Trois Becs. **En projet** : avenue Charles Armorin.
- La création de voies vertes : quai des Marronniers, Espace du Bosquet, quai Pied Gai, rue des Auberts, rue Paul Goy, chemin Revesz-Long, rue Léopold Bouvat, rue Driss Chraïbi. **En projet** : secteur La Maladière, secteur La Croix.
- La création d'espaces partagés piétons/cyclistes : rue Hôtel-de-Ville, rue de la République, rue Archinard, quai Mazorel, quai Bérengier-de-la-Blache. **En projet** : avenue Henri Grand, rue Sadi Carnot, rue Félix Perrier, quai André Reynier.
- La mise en place de contre-sens cyclables : rue Sadi Carnot, rue des Alpes, rue Général Bovet, rue Eugène Arnaud, rue Chandeneux, rue du Lieutenant Michel Prunet
- La mise en place de parkings à vélo : des arceaux à vélos sont notamment disponibles quai des Marronniers, place du Dr Rozier, place de l'Église, espace du Bosquet, gymnase Chareyre, ainsi qu'un parking fermé sur le parvis de la gare avec une desserte de l'espace gare/médiathèque
- La création de garages à vélo : un garage à vélo a été créé en 2023 rue Peysson en lieu et place d'un local à poubelles, cette action inscrite à l'agenda 21 doit permettre de promouvoir les mobilités actives, garantir le stationnement sécurisé des vélos et également garantir un loyer intéressant pour les usagers.

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme a par ailleurs réalisé une « vélo-route » le long de la Drôme. Il s'agit d'un itinéraire de découverte ouvert à tous les cyclistes. Le tracé prévu longe les rives de la Drôme en empruntant, à l'ouest, le quai Pied Gai jusqu'au pont en Bois, puis à l'est, les quais André Reynier et Soubeyran.

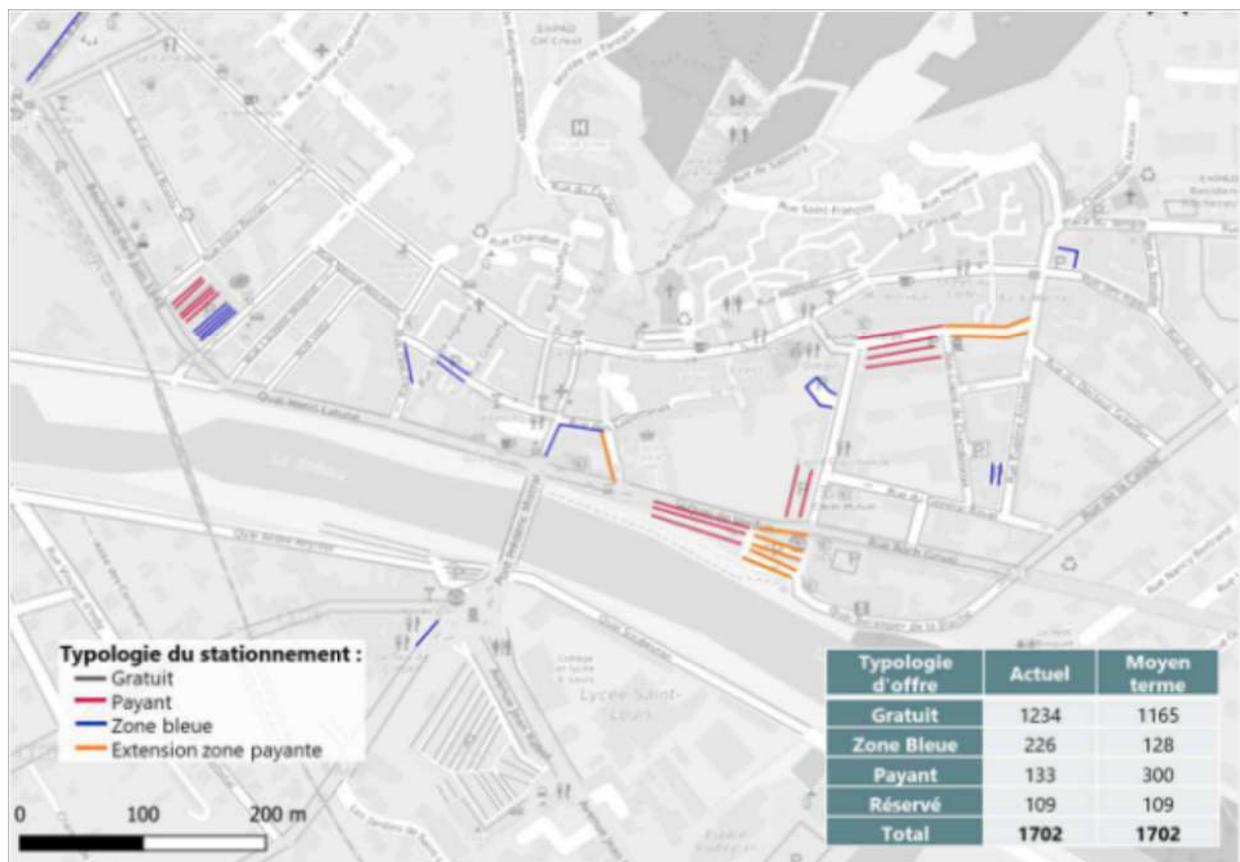


Plusieurs points noirs routiers contraignent fortement les déplacements à pied et vélo. Ces dysfonctionnements tiennent en partie à des effets de coupure créés par les grands axes routiers rendant les traversées difficiles : à l'absence de trottoirs sur les routes et à des obstacles aux cheminements piétons (véhicule stationné sur le trottoir, potelets...); ou à l'insuffisance de continuité cyclables. Un des enjeux du schéma des mobilités, partagé par le projet de revitalisation, consiste à garantir des continuités piétonnes et cyclables crédibles (praticité, sécurité, lisibilité) entre les quartiers extérieurs et le centre-ville.

La commune de Crest est caractérisée par son centre-ville historique aux rues étroites et par la présence de la route départementale RD 93 qui traverse la ville d'Est en Ouest. Cependant, la cohabitation est parfois délicate entre les différents usagers (voiture, cyclistes et piétons). Ces conflits d'usages sont accentués par le fait que la principale artère de la ville soit sujette à un trafic de transit élevé.

Le report du trafic sur les axes de contournement est un axe de réflexion pour la ville. Les changements de sens de circulations antérieurs et le traitement du centre-ville en zone de rencontre n'ont pas permis de freiner durablement ce trafic. Une évolution de la réglementation pourrait amener à un apaisement plus efficace du centre-ville, tout en garantissant son accès à la voiture, jugé indispensable pour le fonctionnement des services et commerces.

La commune de Crest dispose d'une offre globale de stationnement public gratuitement dimensionnée. Cependant on observe des disparités entre les places du centre-ville et celles plus périphériques moins remplies. La réglementation (zone bleue) lorsqu'elle existe n'est pas respectée. La gestion du stationnement est un élément clé pour le développement des mobilités actives en centre-ville.



Les pratiques actuelles ou potentielles impliquent de repenser le partage de l'espace public. Le paysage urbain appelle à une évolution du mode de développement d'une ambiance routière à des espaces publics partagés et apaisés invitant les usagers et visiteurs à y pénétrer.

Les enjeux du projet de revitalisation :

- Sécuriser les pratiques de mobilités actives actuelles et faciliter les pratiques alternatives à la voiture individuelle
- Développer des itinéraires modes actifs crédibles (praticité, sécurité, lisibilité) permettant de relier le centre-ville aux attracteurs principaux (équipements, zones d'emplois).
- Créer les conditions d'un espace public partagé et apaisé en centre-ville
- Gérer la place de la voiture dans le centre-ville, circulation et stationnement

Les axes retenus :

- Faciliter le développement de nouvelles formes de mobilité
- Pour la nature

OS 4 - PRESERVER LES CADRES DE VIE ET LE PATRIMOINE

La commune de Crest jouit d'un cadre de vie plaisant, aussi bien par son environnement naturel que par son contexte urbain. L'ambiance du centre-ville, la remarquable Tour de Crest et la présence de la rivière Drôme sont des atouts dont la mise en valeur se doit d'être poursuivie.

La caractéristique de centre-bourg médiéval engendre parfois une perte de lisibilité pour le passant. Aussi, afin de valoriser ce centre, il semble important de rendre plus lisible les parcours dans le centre.

Le centre-ville dispose d'atouts à révéler et à valoriser, en premier lieu desquels un patrimoine historique (classé ou remarquable) et architectural de qualité, à fort potentiel de rayonnement et d'attractivité.

Un des points durs, tient au fonctionnement urbain. Il apparaît aujourd'hui décalé par rapport aux attentes nouvelles de la population et soumis à des dysfonctionnements, qu'il s'agisse du stationnement, des déplacements et des continuités avec la périphérie.

Ces dysfonctionnements ne permettent pas au centre-ville d'investir totalement les nouvelles fonctions qu'il pourrait exercer comme lieu de vie actif et comme centre attractif, en matière d'habitat, de mobilité, de commerce ou de tourisme notamment.

Cela passera par une adaptation des outils et méthodes d'interventions. Premièrement, conformément aux orientations politiques de la commune, le projet de revitalisation doit permettre de favoriser la participation des habitants et des acteurs du territoire.

A côté de quelques opérations structurantes nécessairement en nombre restreint entre autres pour des raisons budgétaires la Commune souhaite ainsi développer une approche orientée vers l'urbanisme tactique permettant le traitement de micro-espaces publics à enjeux. Ainsi, tous les projets de requalification, dont le projet de reconversion de l'ancien hôpital devront proposer des aménagements adaptés à des coûts globaux maîtrisés, supportable financièrement par la commune, intégrant, le cas échéant, les compétences des services techniques dans la réalisation de certains aménagements.

Les enjeux du projet de revitalisation :

- L'affirmation de l'identité communale fondée sur la rivière Drôme, la Tour et mettant en valeur le centre ancien,
- La mise en valeur du patrimoine ,
- La lisibilité et la hiérarchisation des différents espaces composant le centre-ville,
- Le développement des espaces publics, des espaces de vie, des espaces de création de richesses, des espaces de récréation :
- Le maintien des équipements communaux
- La préservation des cônes de vue sur et depuis la Tour
- La mise en valeur des berges de la Drôme

Les axes retenus :

- Requalifier les espaces publics
- Valoriser le patrimoine

Article 4 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de revitalisation qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les axes thématiques se déclinent en 19 projets, dont chacune fait l’objet d’une fiche action annexée à la convention-cadre ORT. De nouvelles actions pourront être ajoutées à la convention par voie d’avenant.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

Note de lecture de fiches actions

- *Action mature [AM]*
- *Action complémentaire [AC] : dont la faisabilité est à confirmer*

4.1 le périmètre de l’ORT

- Le périmètre de la stratégie territoriale :

Le périmètre de la stratégie territoriale constitue l’échelle large de réflexion permettant de définir le projet de redynamisation de Crest.

Certaines dynamiques locales sont à prendre en compte même si elles ne figureront pas dans le périmètre d’intervention de l’ORT. Elles feront l’objet de réflexions.

L’étude de circulation et de stationnement réalisée par le bureau d’études EGIS définit les orientations et actions en faveur de mobilités douces et partagées à l’échelle de la commune. A ce titre, plusieurs aménagements de liaisons reliant les quartiers extérieurs au centre-ville seront intégrés au programme de revitalisation.

- Le périmètre d'intervention de l'ORT :



Le périmètre intègre différents secteurs spécifiques :

Le premier secteur correspond à la ville intra-muros. Il s'agit du secteur d'intervention prioritaire. Il concentre l'ensemble des problématiques de revitalisation que les outils de l'ORT sont amenés à traiter : la revitalisation commerciale, l'amélioration et la diversification de l'habitat, la requalification des espaces publics, la valorisation du patrimoine, le développement des mobilités douces.

A ce premier secteur, un second se dessine au-delà du centre ancien pour englober les principaux équipements communaux situés à proximité. Les écoles et autres bâtiments communaux ainsi que les équipements de loisir avec des besoins de modernisation et de rénovation énergétique, le camping pour faire évoluer l'offre de tourisme d'accueil.

Le troisième secteur intègre les entrées de ville. A l'Est la place des Moulins fait partie des projets de requalification des espaces publics. A l'Ouest le quartier de la gare. Dans le prolongement des travaux d'Aménagement du parvis de la Gare de la phase 1 dont l'AVP a été validé par l'équipe municipale et en cohérence avec les études de diagnostic réalisées par le CAUE en 2015, les élus souhaitent enclencher les études et travaux liés à la phase 2. L'intégration de cette phase peut nécessiter la mobilisation des outils de l'ORT et de ses partenaires pour en faire un projet majeur du développement économique de la Ville.

4.2 Les études réalisées

Axe	Maître d'ouvrage	Intitulé	Descriptif succinct
PHASE 1			
Habitat	Ville de Crest	Etude pré-opérationnelle OPAH sur les centres-bourgs	Valider l'opportunité de mise en place d'une OPAH sur Crest
Mobilité	Ville de Crest	Etude de circulation et stationnement / EGIS 2022-2023	Etude pour la programmation d'un plan global des mobilités douces et élaboration d'un plan d'actions
Mobilité Requalifier les espaces publics	Ville de Crest	Diagnostic quartier GARE / CAUE 2015	AMO
Mobilité Requalifier les espaces publics	Ville de Crest	Aménagement du parvis de la GARE Phase 1 / Bureau d'Etudes Stadia / 2022-2023	Mission de Maîtrise d'Oeuvre Phase 1
Le tourisme Requalifier les espaces publics Renforcer le logement	Ville de Crest	Etude pour la reconversion de l'ancien hôpital	Etude de faisabilité/ Bureau d'Etudes EGIS / 2022
Requalifier les espaces Publics	Ville de Crest	Etudes préalables pour la création d'un city-stade couvert	Étude de faisabilité réalisée par les services de la Ville
Mobilité Améliorer l'Habitat	Ville de Crest	Etude de faisabilité pour la création d'un ascenseur urbain	Étude de faisabilité réalisée par les services de la Ville
L'activité commerciale, artisanale et les services	Ville de Crest	Etude de faisabilité pour l'isolation de l'école Anne Pierjean	Étude de faisabilité réalisée par les services de la Ville
	Ville de Crest	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'une cantine scolaire en liaison chaude	AMO réalisée par le Bureau d'Etudes SAMOP pour montage cahier des charges / consultation Moe
	Ville de Crest	Etude de Maîtrise d'Oeuvre pour l'amélioration des équipements publics municipaux à vocation touristique et de loisirs (piscine,	Accompagnement de la modernisation des équipements à destination des habitants et de la clientèle touristique

		snack, camping).	
Accompagner la transition écologique	Ville de Crest/ PNR	Constitution d'un atlas de la biodiversité	Etude réalisée en partenariat avec le Parc Régional Naturel du Vercors

4.3 Les besoins de la phase 2

La commune de Crest souhaitent poursuivre le travail de consolidation du projet de revitalisation par la réalisation d'études complémentaires.

Tableau 1: étude à réaliser lors de la phase 2 (convention-cadre ORT)

Axe	Maître d'ouvrage	Intitulé	Descriptif succinct
PHASE 2			
L'activité commerciale, artisanale et les services			
Valoriser le patrimoine	Ville de Crest	Etude de programmation pour la requalification des espaces publics + Maîtrise d'Oeuvre	Aménagement de la place des Moulins
Améliorer la qualité de l'habitat			
L'activité commerciale, artisanale et les services			
Valoriser le patrimoine	Ville de Crest	Etude de programmation pour la requalification des espaces publics + Maîtrise d'Oeuvre	Aménagement de la place de la Halle au Blé
Améliorer la qualité de l'habitat			
L'activité commerciale, artisanale et les services	Ville de Crest		

Valoriser le patrimoine		Etude de programmation pour la requalification des espaces publics + Maîtrise d'œuvre	Aménagement de la rue Sadi Carnot
Améliorer la qualité de l'habitat			
Le tourisme			
Requalifier les espaces publics	Ville de Crest	Etude de Maîtrise d'Oeuvre pour la valorisation du site de l'ancien hôpital	Aménagement des espaces publics Contour de l'étude à déterminer
Renforcer le logement			
Valoriser le patrimoine			
Améliorer la qualité de l'habitat	Ville de Crest	Etude de Maîtrise d'Oeuvre pour la mise en place d'un programme de renouvellement des calades	Ordre de priorité à définir
Accompagner la transition écologique			
Requalifier les espaces publics	Ville de Crest	Etude pour la requalification de micro-espaces	Ordre de priorité à définir
Améliorer la qualité de l'habitat			
Améliorer la qualité de l'habitat	Ville de Crest	Etude OPAH	A programmer en 2024
Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité	Ville de Crest	Etude de Maîtrise d'Oeuvre pour la faisabilité d'un ascenseur urbain	Etude de faisabilité à programmer sur la période 204-2028
Améliorer la			

qualité de l'habitat			
Le tourisme	Ville de Crest	Etude de positionnement du camping de Crest	Etude à programmer
Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité	Ville de Crest	Etude de programmation pour le développement des interconnexions piétonnes entre les espaces publics	Etude en cours de réalisation sur le tronçon Centre d'Art-Passerelle
Valoriser le patrimoine Améliorer la qualité de l'habitat	Ville de Crest	Etude de pour la mise en place d'un programme de réfection des calades	Ordre de priorité à définir
Valoriser le patrimoine	Ville de Crest	Aménagement quai Latune	Etude de Maîtrise d'Oeuvre à programmer

4.4 Les actions

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir en tant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.5 Les projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (définition et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, La commune de Crest assume son rôle de centralité au bénéfice de la

qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Commune de Crest s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La Commune de Crest s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire. Le partage des orientations et des actions qui en découlent est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la

- revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
 - L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
 - Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
 - L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

6.4. Engagements du Département de la Drôme

Garant des solidarités territoriales, le Département de la Drôme accompagne historiquement les villes et villages pour valoriser le patrimoine et les espaces publics, soutenir les manifestations locales et le vivre ensemble, répondre aux besoins en logements et en services publics de proximité, participer à la vitalité économique et à la transition écologique des territoires et à leur attractivité.

La redynamisation des centres bourgs qui structurent le territoire drômois est une préoccupation majeure du Département. Depuis 2019, le Département de la Drôme, au travers de son dispositif « Centres Villes et Villages » accompagne plus fortement les communes qui désirent apporter une réponse globale à la revitalisation de leur centre-bourg.

Ainsi le Département, en mobilisant une enveloppe de 400 000 € de crédits d'études, accompagne les villes et villages lauréats du dispositif dans l'élaboration de leur stratégie de redynamisation de leur centre bourg et sa traduction en plan d'actions global.

Par ailleurs, le Département, interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, porte les crédits d'étude Petites Villes de Demain (850 000 €) dans le cadre d'un partenariat avec la Banque des Territoires visant à permettre le bon accès des petites villes de

demain aux financements d'ingénieries et d'expertises auxquels elles sont éligibles dans le cadre du programme national PVD.

Le Département s'engage, via le réseau d'ingénierie publique qu'il anime, ses services et l'ensemble des opérateurs locaux, à apporter un bouquet de services et conseils auprès des communes et intercommunalités engagées dans le programme Petites Villes de Demain.

Dans la phase opérationnelle de mise en œuvre des stratégies de redynamisation des centres bourgs, le Département s'engage à mobiliser ses cadres d'intervention pour soutenir les actions entrant dans son champ de compétence et répondant aux orientations départementales. De plus, le Département s'engage, dans le cadre de ses règlements de droit commun, à soutenir de manière prioritaire les projets et opérations situés en secteur d'intervention prioritaire de l'ORT et en fonction de ses disponibilités financières à les bonifier.

Les porteurs de projets déposent un dossier complet et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier. L'éligibilité du projet sera étudiée au regard des cadres d'intervention en vigueur et des disponibilités financières au moment du dépôt de la demande de subvention. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Enfin, le Département s'engage à mettre en œuvre les actions dont il est maître d'ouvrage, pour appuyer les ambitions du territoire, et accompagner les collectivités dans leur démarche de redynamisation de territoire. A ce titre, le département poursuivra :

- sa politique de réhabilitation/restructuration des bâtiments départementaux présents sur le territoire et concourant directement à l'attractivité des territoires par la qualité de l'offre de services publics de proximité proposée (collèges, centres médico-sociaux, équipements culturels, patrimoniaux et sportifs, espaces publics numériques...)
- sa politique de mobilité (exploitation de la voirie départementale, développement des modes doux...)
- sa politique de soutien à la redynamisation de l'offre de soins
- sa politique d'attractivité, en soutien aux acteurs économiques et au développement touristique
- sa politique de sobriété et transition écologique, de préservation de l'environnement en matière de biodiversité (politique Espaces Naturels Sensibles) et de protection de la ressource en eau

Le département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements des autres opérateurs publics

Des opérateurs publics seront sollicités ultérieurement à la signature de la présente convention cadre ORT-PVD de Crest lorsque la maquette financière sera établie.

Ils s'engageront à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engageront à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Au regard des 19 actions à mettre en oeuvre, il a été pré identifié les structures publiques suivantes.

6-6-1. Établissement public foncier d'État de Rhône-Alpes (EPORA)

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-2. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-3. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-4. Le Service public des Energies dans la Drôme

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-5. Le Syndicat mixte de la rivière Drôme

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-6. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Drôme (CAUE 26)

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-7. La Chambre de Commerces et d'Industrie de la Drôme

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-8. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-9 Le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-10 La Région Auvergne Rhône Alpes (AURA)

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6-6-11 L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Détail de l'intervention à compléter ultérieurement

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour

permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre la forme d'initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes notamment dans le cadre du Budget Participatif proposé par la Commune de Crest.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs essentiels au projet de développement économique et écologique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la présente convention.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Dans la continuité du fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion au programme, signé en date du 21 septembre 2021, les collectivités bénéficiaires mettent en place une gouvernance pour assurer la mise œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.

Comité de projet

Le comité de projet est convoqué et présidé par la Commune.

L'Etat, représenté par Madame la Sous-Préfète de la Drôme et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet, la Commune, représentée par son Maire, ainsi que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, représentée par son Président et/ou son représentant, y participent.

Les collectivités et partenaires locaux (partenaires financiers et partenaires techniques), y sont invités et représentés :

- L'Anah,
- La Banque des Territoires,
- Le Conseil Départemental de la Drôme

Et tout autre acteur pouvant contribuer à la réalisation du projet de revitalisation.

Le comité de projet se réunit, a minima, une fois par an, mais ses membres sont en contact permanent pour garantir la bonne dynamique du projet.

Le comité de projet a pour objet de

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Concorder sur d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches d'orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est transmis aux services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du

comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Grenoble.

Convention Cadre

Petites Villes de Demain

Pour la commune de Crest

Les signataires



La commune de Crest

Monsieur le Maire



**La Communauté de Communes du Crestois et du
Pays de Saillans Coeur de Drôme**

Monsieur le Président



L'état

Monsieur Le Préfet



Le Département de la Drôme

Madame la Présidente

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Maquette financière

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Livrables des études réalisées dans le cadre de la phase 1 d'élaboration de la stratégie de revitalisation

- **Etude pré-opérationnelle de l'habitat**
- **Schéma des mobilités actives**
- **Observatoire de l'économie locale**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20231214-DE2023141-DE
en date du 21/12/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023141

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20231214-DE2023141-DE
en date du 21/12/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023141

ANNEXE 1 – MAQUETTE FINANCIERE

Orientation	Axe	Action	Degré de maturité (AC : action en cours AM : action mature)	Priorité	2023 2024	2025	2026	2027	2028	Coût prévisionnel en k euros HT
1 Renforcer l'attractivité économique et commerciale dans le centre-ville, l'artisanat et les services	1.1 L'activité commerciale, artisanale et les services	1.1.1 Recrutement d'un manager de commerce avec animation Animation du dispositif : Boutique tremplin Animation du dispositif: Aide à la rénovation de locaux commerciaux	AC	1	53	53	53	53	53	196,77 (39,354*5) 393,54 (39,54*10) 2,4 sur 6 mois soit 24 sur 4,8/an 4 sur 18 mois soit 2,7 /an total sur 5 ans 265
		1.1.2 Reconquérir les entrées piétonnes -Place de la Halle au Blé -Sadi Carnot -Place des Moulins	AC							
	1.2.1 Développer une nouvelle offre touristique autour de la rivière Drôme/ Sentiers de	AM	1	239,157						

	1.2 Le tourisme	Nature									
		1.2.2 Développer l'offre en hébergements touristiques/ Etude de positionnement de l'offre proposée par le camping	AC	1							20
		1.2.3 Recycler les friches urbaines Création d'un hébergement hôtelier Site de l'Ancien Hôpital	AC	1							1 400

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2 Renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat (pour répondre à l'évolution des besoins)	2.1 Améliorer la qualité de l'habitat	2.1.1 Etude OPAH	AM	1	50					50	
		2.1.2 Requalification d'îlots stratégiques en lien avec les conclusions de l'étude pré-opérationnelle	AC								Voir 1.1.2
		2.1.3 Habitabilité, mobilité, accessibilité -étude pour la création d'un ascenseur urbaines -requalification de micro espaces et des espaces publics vieillissants ou dégradés	AC	3	1						100 495
	2.2 Renforcer le logement	2.2.1 Recycler les friches urbaines Création de logements	AM	1							Voir 1.2.3
		2.2.2 Accompagner la rénovation performante de l'habitat	AC	1							20

4 Préserver les cadres de vie et le patrimoine	4.1 Requalifier les Espaces publics	4.1.1	AC	2						300	
		4.1.2	AC	1						Voir 2.1.3	
		4.1.3	AC	1						Voir 1.2.3	
	4.2 Valoriser le patrimoine	4.2.1	AC								150
											3 022
		4.2.2	AC								

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20231214-DE2023141-DE
en date du 21/12/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023141

ANNEXE 2 – FICHES ACTIONS

1

**RENFORCER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DANS LE CENTRE-
VILLE , L'ARTISANAT ET LES SERVICES**

1.1

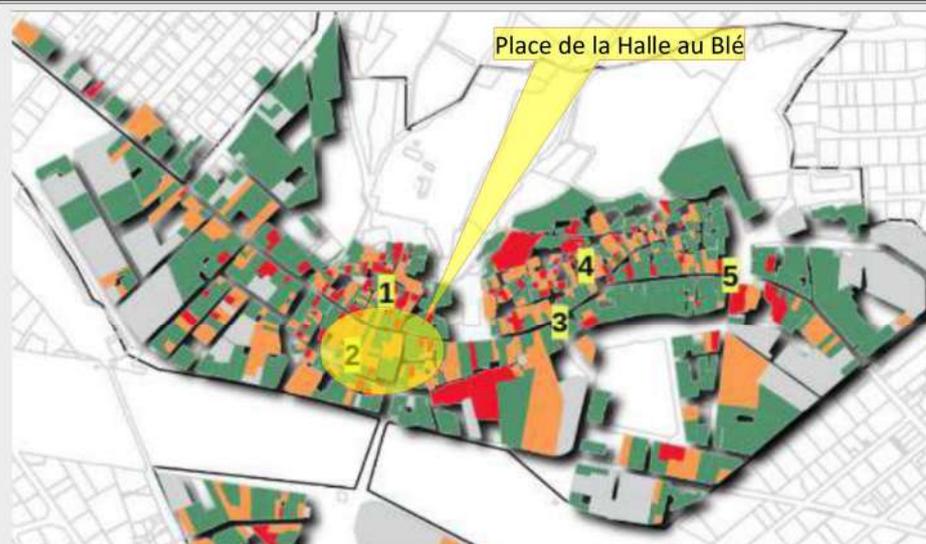
L'ACTIVITE COMMERCIALE, ARTISANALE ET LES SERVICES

Fiche action n°1.1.1	Recrutement d'un manager de commerce
---------------------------------	---

Axes de rattachement	1.1 L'activité commerciale, artisanale et les services
Description générale	<p>Recrutement d'un manager de commerce pour travailler sur les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et développement de l'offre commerciale (identification des secteurs à enjeux, dialogue avec les chambres, prise de contact avec les propriétaires de locaux commerciaux vacants, rencontre et accompagnement des porteurs de projets) • Structuration et accompagnement du tissu commercial (rencontres avec les commerçants dans et hors association des commerçants pour s'assurer de la pérennité de leur activité et/ou les accompagner) • Appui à la structuration et au fonctionnement de l'association des commerçants et artisans existante (propositions d'amélioration du système de fidélité en cours, propositions d'amélioration et d'accompagnement pour la refonte du site internet) • Contribution à la transition numérique des commerçants et artisans (étude des besoins, mise en place d'ateliers) • Réflexion, conception et mise en place d'animations ayant un impact sur la vie commerciale et contribution au développement de manifestations culturelles et commerciales (actions commerciales mises en œuvre pour montrer l'exemple à l'association des commerçants et mise en place d'évènements culturels à plus grande portée pour participer au rayonnement de la ville – Journées Européennes des Métiers d'Art, Marché de Noël -) • Gestion des vacances commerciales (prise de contact avec les propriétaires, état des lieux de leur local et de leur projet, mise en place de projets éphémères – exposition ou boutique éphémère, accompagnement à la réalisation de travaux, mise en relation avec les porteurs de projet) <p>Dans le cadre de ses actions de soutien envers le commerce, la ville a mis en place les deux dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du dispositif boutique tremplin <p>Le candidat sélectionné pourra se voir proposer un contrat de sous-location d'un an et demi, non renouvelable. Le loyer de ce local commercial pourrait être pris en charge à 80 % par la commune les six premiers mois, puis à 50 % les six mois suivants et 20 % les six derniers mois.</p> <p>Le coût financier pour la commune serait approximativement de 4 000 € sur 18 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du dispositif d'aide à la rénovation des commerces <p>Le montant de l'enveloppe des subventions pour l'aide à la rénovation des commerces a été de 15 000 € en 2020 et 2021, de 10 000 € en 2022 et de 8 000 € cette année.</p>
Objectifs	<p>-Accompagner la dynamique commerciale, les porteurs de projets et les commerces</p> <p>-Agir sur le foncier et remobiliser les locaux vacants</p> <p>-Participer à l'attractivité de la ville en lien avec les autres thématiques du programme PVD</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024-2028

Budget global et plan de financement	39 354 € pour le poste de manager de commerces 11 000 € pour le dispositif de rénovation des commerces (moyenne sur les 3 dernières années) 2 700 € pour le dispositif Boutique Tremplin (évaluation pour l'année 2023)
Coût annuel	19 667 € pour le poste de manager de commerce soit un financement à 50 % du poste 11 000 € pour le dispositif d'aide à la rénovation des commerces pour un financement à déterminer 2 700 € pour le dispositif boutique tremplin pour un financement à déterminer
Partenaires financiers potentiels	Banque des Territoires (co-financement du poste dans le cadre des crédits PLAN DE RELANCE COMMERCE - PROGRAMMES ACV ET PVD) Auto-financement
Indicateurs de suivi	-Rencontres mensuelles, nombre de porteurs de projets contactés/rencontrés/ installés -Bilans des animations / ateliers mises en place -Evolution du nombre de locaux vacants -Qualité des échanges avec les associations et acteurs en place
Indicateurs de résultats	-Nombre de participants aux ateliers, commissions, animations -Nombre de porteurs de projets installés -Nombre de locaux vacants, nombre de locaux rénovés -Dynamisme des acteurs locaux en lien notre stratégie
Lien avec les autres fiches actions	
Fiche action n°1.1.2.a	Reconquérir les entrées piétonnes

Aménagement de la place de la Halle au Blé	
Axe de rattachement	1.1 L'activité commerciale, artisanale et les services
Description générale	<p>L'entrée dans la rue principale commerçante se fait depuis la rue Maurice Long. Cette rue donne sur la place de la Halle au Blé lieu de marché le mardi. Cette place peu qualitative laisse une grande place à la voiture.</p>   <p>Aujourd'hui ce quartier offre une opportunité de stationnement complémentaire à proximité du centre ancien, cependant au détriment de la valeur patrimoniale. Une étude de programmation est envisagée pour le devenir du secteur. Il est également attendu un phasage des travaux sur les différents espaces qui composent le secteur. Cette place se situe sur l'itinéraire du circuit touristique :Témoins d'Histoire. L'Etude pré-opérationnelle de l'habitat menée par le cabinet Urbanis a identifié cette place (2) comme lieu à enjeu.</p>



L'étude de circulation et de stationnement menée par le bureau d'études EGIS a identifié la place de la Halle au Blé comme espace susceptible de voir le stationnement supprimé et ainsi de voir place de la voiture en ville réduite et d'améliorer la qualité de l'espace public. Cette place accueille, par ailleurs, le marché du mardi.

Etat des lieux actuel



Le lieu se caractérise par :

- un nombre important de places de stationnement
- de nombreux commerces
- la présence du marché les mardi

-un lieu à enjeu identifié par le cabinet Egis en conclusion de son étude sur la circulation et le stationnement ainsi que le cabinet Urbanis lors de son étude pré-opérationnelle de l'habitat

Travaux projetés :

La surface totale à aménager est d'environ 2 500 m².



Objectifs

- Requalifier une entrée de centre-ancien afin d'inviter les habitants et les touristes à venir à la découverte de celui-ci
- Renforcer l'attractivité des espaces publics du centre-bourg
- Créer un lieu de rencontres et d'échanges où les usages pourront être multiples
- Aller dans le sens de la transition écologique par la désimperméabilisation partielle des sols et la création d'un îlot de fraîcheur
- Choisir des revêtements de surface possédant un albédo élevé (type stabilisé : 0,369)
- Choisir des revêtements en adéquation avec les aspects techniques (durée de vie, adhérence,...), environnementaux (réemploi, émission de CO2, pérennité,...), économiques (coût, entretien,...) et socioculturels (scénographie urbaine, confort et sécurité,...)
- Mise en valeur d'une place qui est déjà identifiée pour certains événements
- Mise en œuvre des aménagements qui permettent un usage alternatif de l'espace: stationnement pour vélos, végétaux, services, espace ludique
- Créer un lieu de rencontre par la mise en place de mobilier urbain de type banc autour des arbres

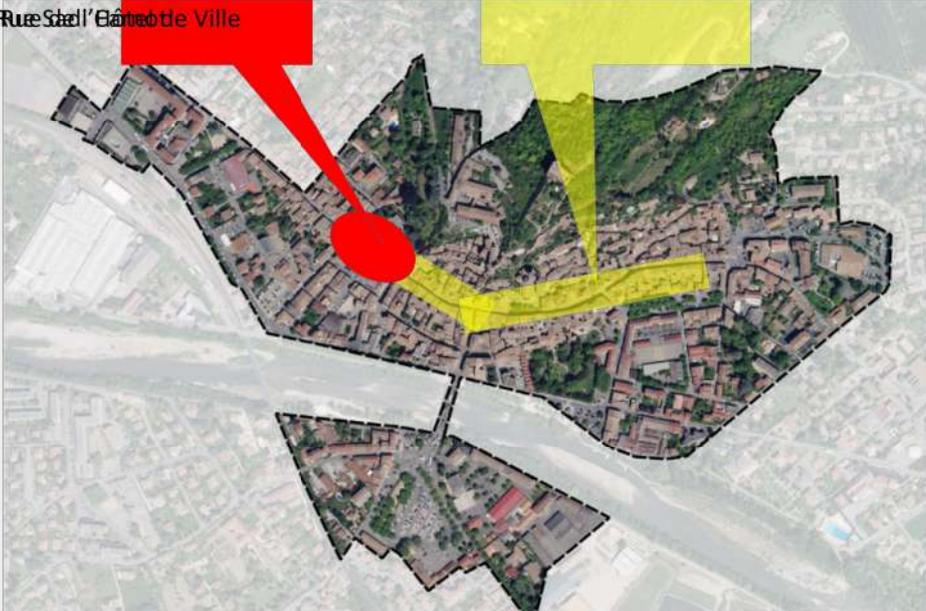
Cet aménagement projeté devra permettre de conserver l'espace pour les événements tels que le marché ainsi que tenir compte des différentes contraintes du site (commerces, garages, voirie entre autres).

Les contraintes du site :

Le site présente une mixité d'usages :

- Des garages particuliers
- Des commerces
- Des stationnement des véhicules des exposants

	<ul style="list-style-type: none"> -Des places de stationnement:12 +1 PMR -Des voiries existantes <p>Le projet devra, par ailleurs, concilier de nombreux enjeux dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la préservation de l'activité commerciale -le maintien du marché (une dizaine d'étales) -les accès aux garages présents -l'intégration des modes doux de déplacement -la désimperméabilisation des sols -la création d'un espace de rencontre
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024 – 2028 : Maîtrise d'Oeuvre à programmer Travaux à programmer Calendrier non défini à ce jour
Budget global et plan de financement	75 k€ HT (coût Moe) 750 k€ HT (coût travaux)
Coût de l'opération	825 k€ HT
Partenaires financiers potentiels	<p>Europe – Fonds FEDER 2021/2027 Type d'action 2.2.4.1 / Développer les solutions fondées sur la nature (végétaliser les rues, les places, les bords de voirie, désimperméabiliser les sols, débitumer, ombrager)</p> <p>Etat - Fonds Vert / Fonds mobilité actives / Plan Vélo et marche 2023-2027</p> <p>Agence de l'Eau – AMI « Eau et Climat »</p> <p>Région AURA – Contrat Région Ville / Redynamiser les centres bourgs</p> <p>Département 26 – DST , Plan vélo</p> <p>Auto-financement</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Coût de l'opération -Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Satisfaction des habitants et réponse à leurs demande d'usage et nombres de participants -Qualité des aménagements -Mesures du stationnement et trafic de transit -Point d'intérêt touristique
Lien avec les autres fiches actions	<p>Fiche action n°3.1.1 Faciliter les mobilités en coeur de ville</p> <p>Fiche action n°3.2.1 La nature en ville</p> <p>Fiche action n°2.1.2 Requalification d'îlots stratégiques</p>
Fiche action	

n°1.1.2.b	Reconquérir les entrées piétonnes Aménagement de la rue Sadi Carnot
Axe de rattachement	1.1 L'activité commerciale, artisanale et les services
Description générale	<p>Si côté Est l'entrée dans la rue principale commerçante se fait depuis la place des Moulins. Côté Ouest, l'entrée se fait par la rue Sadi Carnot. Cette rue est peu qualitative, avec une grande place réservée à la voiture et où peu de place est laissée aux piétons en raison de l'étroitesse des trottoirs. Les premiers commerces de la rue sont vacants, n'invitant pas le touriste à la découverte du reste de la rue.</p> <p>Une étude de programmation est envisagée pour le devenir du secteur. Il est également attendu un phasage des travaux sur les différents espaces qui composent le secteur.</p>  <p>Il est à noter une vacance commerciale forte à l'extrémité Ouest de la rue commerçante.</p> <p>L'interface entre la rue commerçante et la rue Sadi Carnot est marquée par un contraste fort dans la qualité des revêtements ainsi que dans les continuités piétonnes et cyclistes.</p> <p>La largeur de voirie est de 7 m en moyenne.</p> <p>La surface totale à aménager est d'environ 1 800 m².</p> <p>La requalification de la rue nécessitera une reprise des réseaux et en particulier la mise en séparatif des réseaux humides déjà engagée sur</p> 

	une partie de la rue.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Requalifier une entrée du centre-ancien afin d’inviter les habitants et les touristes à venir à la découverte de celui-ci, -Intégrer les modes doux de déplacement, -Créer un lieu de rencontres et d’échanges où les usages pourront être multiples,  <ul style="list-style-type: none"> -Renaturation par le biais d’opérations de frontage, -Aller dans le sens de la transition écologique par la désimperméabilisation partielle des sols , -Créer une continuité piétonne depuis le quartier Gare et ainsi interconnecter la Gare avec le Centre-ancien, -Renforcer l’attractivité commerciale de Crest en liant cette rue à la rue de l’Hôtel de Ville. 
<p>Maître d’ouvrage</p>	<p>Ville de Crest</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Maîtrise d’Oeuvre à programmer en fonction des priorités établies par le Maître d’Ouvrage.</p>
<p>Budget global et plan de financement</p>	<p>60 k€ HT (coût Moe) 600 k€ HT (coût travaux)</p>
<p>Coût de l’opération</p>	<p>660 k€ HT</p>

Partenaires financiers potentiels	<p>Europe – Fonds FEDER 2021/2027 Type d’action 2.2.4.1 / Développer les solutions fondées sur la nature (végétaliser les rues, les places, les bords de voirie; désimperméabiliser les sols; débitumer; ombrager)</p> <p>Etat - Fonds Vert / Fonds mobilité actives / Plan Vélo et marche 2023-2027 / DETR / DSIL</p> <p>Agence de l’Eau – AMI « Eau et Climat » / Mise en séparatif des réseaux</p> <p>Région AURA – Contrat Région Ville / Redynamiser les centres bourgs</p> <p>Département 26 – DST , Plan vélo</p> <p>Auto-financement</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Coût de l’opération -Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Satisfaction des habitants et réponse à leurs demande d’usage -Qualité des aménagements -Mesures du stationnement et du trafic de transit -Point d’intérêt touristique -Nombre d’ouvertures de commerces
Lien avec les autres fiches actions	<p>Fiche action n°3.1.1 Faciliter les mobilités en coeur de ville</p> <p>Fiche action n°3.2.1 La nature en ville</p>

Fiche action n°1.1.2.c	Reconquérir les entrées piétonnes Aménagement de la place des Moulins
Axe de rattachement	1.1 L'activité commerciale, artisanale et les services
Description générale	<p>L'entrée dans la rue principale commerçante se fait depuis la place des Moulins. Cet espace est peu qualitatif et présente une place importante réservée à la voiture.</p> <p>Les premiers commerces de la rue commerçante Archinard sont vacants, n'invitant pas le touriste à la découverte du reste de la rue.</p>  <p>Aujourd'hui ce quartier offre une opportunité de stationnement complémentaire à proximité du centre ancien (voir photos ci-dessous), cependant au détriment de la valeur patrimoniale et de la qualité du cadre de vie.</p>   <p>L'étude pré-opérationnelle menée par le cabinet Urbanis a identifié, dans sa phase diagnostic, cette place comme lieu à enjeu de réhabilitation en entrée de ville (point 5 sur la carte).</p>



Une étude de programmation est envisagée pour le devenir du secteur.



La surface totale à aménager est d'environ 3 000 m².

Objectifs

- Requalifier une entrée de centre-ancien afin d'inviter les habitants et les touristes à venir à la découverte de celui-ci,
- Renforcer l'attractivité des espaces publics du centre-bourg,
- Travailler sur la thématique de l'eau,
- Créer un lieu de rencontres et d'échanges où les usages pourront être multiples,
- Aller dans le sens de la transition écologique par la désimperméabilisation partielle des sols et la création d'un îlot de fraîcheur,
- Renforcer l'attractivité commerciale de Crest en liant cette place à la rue Archinard.

Des esquisses du projet d'aménagement ont déjà été réalisées lors d'une étude réalisée par le CAUE en 2015 proposant des intentions d'aménagement.

	
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	Mission de maîtrise d'œuvre à programmer en fonction des priorités établies par le Maître d'Ouvrage
Budget global et plan de financement	100k€ HT (coût Maîtrise d'Oeuvre) 1 000 k€ HT (coût travaux)
Coût de l'opération	1 100 k€ HT
Partenaires financiers potentiels	<p>Europe – Fonds FEDER 2021/2027 Type d'action 2.2.4.1 / Développer les solutions fondées sur la nature (végétaliser les rues, les places, les bords de voirie; désimperméabiliser les sols; débitumer; ombrager)</p> <p>Etat - Fonds Vert / Fonds mobilité actives / Plan Vélo et marche 2023-2027</p> <p>DRAC - Place du Temple</p> <p>Agence de l'Eau – AMI « Eau et Climat »</p> <p>Région AURA – Contrat Région Ville / Redynamiser les centres bourgs</p> <p>Département 26 – DST , Plan vélo</p> <p>Auto-financement</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Coût de l'opération -Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Satisfaction des habitants et réponse à leurs demande d'usage -Qualité des aménagements -Mesures du stationnement et trafic de transit -Point d'intérêt touristique -Nombre d'ouvertures de commerces
Lien avec les autres fiches actions	<p>Fiche action n°3.1.1 Faciliter les mobilités en coeur de ville</p> <p>Fiche action n°3.2.1 La nature en ville</p> <p>Fiche action n°2.1.2 Requalification d'îlots stratégiques</p>

1.2

LE TOURISME

Fiches action n°1.2.1 n°4.2.2	Développer une nouvelle offre touristique autour de la rivière Drôme Valorisation du patrimoine naturel / Sentiers de nature
Axes de rattachement	1.2 Le tourisme 4.2 Valoriser le patrimoine
Description générale	<p>Cette fiche action est partagée par 2 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">-le Tourisme-Valoriser le patrimoine. <p>La maquette financière de la convention ne comprendra de budget que pour la fiche 1.2.1.</p> <p>La Ville de Crest bénéficie d'un patrimoine lié à l'eau conséquent. La rivière Drôme provoque une rupture entre le Nord et le Sud de la commune.</p> <p>Le potentiel de ce cours d'eau est aujourd'hui peu exploité en dehors de l'aire d'amarrage des canoës et kayaks.</p>  <p>La commune finalise actuellement des études pour la réalisation d'un sentier sur les bords de la Drôme (phase AVP).</p> <p>Les aménagements projetés sont situés dans l'emprise de ZNIEFF de type 2.</p> <p>Le projet consiste en la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite un petit parcours en accessibilité à proximité immédiate des berges de la Drôme.</p>



Les ouvrages sont constitués, d'un cheminement en platelage bois, surélevé de 40cm et de plateformes de repos agrémentées de mobiliers en bois.



Ce projet s'inscrit dans le dispositif Sentiers de Nature porté par le CEREMA.

Objectifs	Dans le même temps les accès des personnes valides seront améliorés et des zones de régénération de la végétation naturelle délimitées.
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2023-2024
Budget global et plan de financement	239 751 k€ HT hors frais de Maîtrise d'Oeuvre
Coût annuel	Estimation des coûts d'entretien : non défini à ce jour
Partenaires financiers potentiels	CEREMA 80 % Auto-financement 20 %
Indicateurs de suivi	-Coût de l'opération -Qualité des réalisations

	-Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	-Nombre de visiteurs -Nombre de visites guidées
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°4.2.2 Valoriser le patrimoine naturel autour de la rivière Drôme

<p>Fiche action n°1.2.2</p>	<p>Développer l'offre en hébergements touristiques Etude de positionnement du camping municipal</p>
<p>Axe de rattachement</p>	<p>1.2 Le tourisme</p>
<p>Description générale</p>	<p>Le camping municipal Les Clorinthes de Crest est situé dans un parc boisé de 4 hectares en bordure de la rivière Drôme et à 600 mètres du centre-ville.</p>  <p>Actuellement la gestion du camping municipal est confiée par bail emphytéotique administratif. Cette pratique faisait de ce bail un instrument juridique pour la gestion d'une mission de service public Le bail prenant fin en juin 2027.</p> <p>Etat des lieux :</p> <div data-bbox="480 1256 826 1742"> <p>La commune dispose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un hôtel, ▪ 19 chambres d'hôtes, ▪ 15 gîtes meublés, ▪ deux campings , ▪ Un hébergement insolite. <p>Une étude est en cours pour installer un hôtel 3*** sur le site de l'ancien hôpital.</p> </div>  <p>Le plan d'actions et de dynamisation du centre-ville réalisé par le cabinet Altéréo avait noté un très faible taux de nuitées touristiques effectuées sur le territoire de Crest (4 % contre 26 % sur l'agglomération de Valence et 6 % sur la CCVD). Le camping municipal est actuellement composé de 170 emplacements dont 15 locations.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Réaliser une étude permettant de: - Répondre aux besoins en hébergement touristique</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la destination touristique de la Ville - Développer une offre touristique diversifiée par l'augmentation du nombre de locations
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024-2028
Budget global et plan de financement	20 000 €HT
Coût annuel	
Partenaires financiers potentiels	<u>Partenaires pressentis</u> : Département de la Drôme Région AURA Europe/ FEDER
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Lancement de l'étude 2024-2025 -Planning de l'étude -Coût de l'étude
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de locations projetées -Qualité des hébergements projetés -Qualité des prestations projetées
Lien avec les autres fiches actions	

<p>Fiche action n°1.2.3</p>	<p>Recycler les friches urbaines Création d'un hébergement hôtelier Site de l'ancien Hôpital</p>
<p>Axe de rattachement</p>	<p>1.2 Le tourisme</p>
<p>Description générale</p>	<p>L'Agence Régionale de Santé (ARS) a pris la décision de moderniser et de rénover l'Hôpital sur un nouveau site. Le site actuel sera ainsi cédé à terme. Son immédiate proximité avec le centre-ville, son histoire, en font un enjeu très fort d'aménagement pour la ville et plus globalement pour son territoire.</p> <p>La Commune a mandaté le bureau d'études EGIS afin de réaliser une étude sur l'offre et la demande du marché de logements, cette étude a démontré un besoin en résidences services et en hôtellerie.</p> <div data-bbox="483 768 1433 1193" data-label="Diagram"> <p>Bâtiment C</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 250 m² SDP env. ➢ Un bâtiment pertinent pour un programme de logement (30) <p>Bâtiment B</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 800 m² SDP env. • Un jardin en terrasses • Une chapelle classée ➢ Plusieurs programmes envisageables : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Habitat : logements ou résidence gérée ➢ Equipement : cuisine centrale, résidence d'artiste, salles de réunion... <p>Bâtiment A</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 250 m² SDP env. • Une façade plein sud avec vues • Une terrasse et des jardins ➢ Un bâtiment pertinent pour un projet hôtelier </div> <div data-bbox="491 1272 1441 1818" data-label="Image"> <p>Source : Etude Alout France</p> </div> <p>Etat des lieux :</p>

La commune dispose de :

- Un hôtel,
- 19 chambres d'hôtes,
- 15 gîtes meublés,
- deux campings ,
- Un hébergement insolite.

Une étude est en cours pour installer un hôtel 3*** sur le site de l'ancien hôpital.



Le plan d'actions et de dynamisation du centre-ville réalisé par le cabinet Altéréo avait noté un très faible taux de nuitées touristiques effectuées sur le territoire de Crest (4 % contre 26 % sur l'agglomération de Valence et 6 % sur la CCVD).

Un seul hôtel est présent sur la commune (19 chambres) et un camping municipal doté de 170 emplacements dont 15 locations de type mobil homes ou chalets.

Objectifs



Objectifs :

- Développer une offre touristique
- Répondre aux besoins en hébergement touristique de qualité
- Conforter la destination touristique de la Tour
- Développer le lien entre le site de l'ancien hôpital et la Tour de Crest

	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>OFFRE</th> <th>DEMANDE</th> <th>POTENTIEL</th> <th>SITE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOGEMENT LIBRE</td> <td>Un marché porté par l'ancien avec des prix attractifs mais sur des biens à rénover ; Un marché locatif pour des biens rénovés.</td> <td>Une demande continue (locatif / accession) en collectif, avec la présence d'investisseurs patrimoniaux locaux</td> <td>Un potentiel avéré sur un volume raisonnable de +/- 60 logements</td> <td>Un site exceptionnel avec des vues dégagées sur Crest et la vallée de la Drôme</td> </tr> <tr> <td>RESIDENCES SERVICES</td> <td>Une offre en exploitation qui représente 328 logements, et 571 logements d'ici 2021</td> <td>La demande potentielle en 2020 est de 718 ménages sur la zone de chalandise.</td> <td>Un potentiel théorique sur la zone de chalandise de +/- 150 logements</td> <td>Un site avec une déclivité forte, la présence importante de services est indispensable</td> </tr> <tr> <td>HOTELLERIE</td> <td>Une capacité hôtelière limitée par hôtel et au global ; Un projet d'hôtel à venir sur le Campus à Eure.</td> <td>Un territoire nature lieu de destination touristique majeur, et une clientèle d'affaires en complément</td> <td>Un potentiel fort pour un hôtel 3*** (autour de 50 chambres) malgré le projet hôtelier du Campus</td> <td>Un site exceptionnel mais des contraintes d'accessibilité fortes</td> </tr> </tbody> </table>		OFFRE	DEMANDE	POTENTIEL	SITE	LOGEMENT LIBRE	Un marché porté par l'ancien avec des prix attractifs mais sur des biens à rénover ; Un marché locatif pour des biens rénovés.	Une demande continue (locatif / accession) en collectif, avec la présence d'investisseurs patrimoniaux locaux	Un potentiel avéré sur un volume raisonnable de +/- 60 logements	Un site exceptionnel avec des vues dégagées sur Crest et la vallée de la Drôme	RESIDENCES SERVICES	Une offre en exploitation qui représente 328 logements, et 571 logements d'ici 2021	La demande potentielle en 2020 est de 718 ménages sur la zone de chalandise.	Un potentiel théorique sur la zone de chalandise de +/- 150 logements	Un site avec une déclivité forte, la présence importante de services est indispensable	HOTELLERIE	Une capacité hôtelière limitée par hôtel et au global ; Un projet d'hôtel à venir sur le Campus à Eure.	Un territoire nature lieu de destination touristique majeur , et une clientèle d'affaires en complément	Un potentiel fort pour un hôtel 3*** (autour de 50 chambres) malgré le projet hôtelier du Campus	Un site exceptionnel mais des contraintes d' accessibilité fortes
	OFFRE	DEMANDE	POTENTIEL	SITE																	
LOGEMENT LIBRE	Un marché porté par l'ancien avec des prix attractifs mais sur des biens à rénover ; Un marché locatif pour des biens rénovés.	Une demande continue (locatif / accession) en collectif, avec la présence d'investisseurs patrimoniaux locaux	Un potentiel avéré sur un volume raisonnable de +/- 60 logements	Un site exceptionnel avec des vues dégagées sur Crest et la vallée de la Drôme																	
RESIDENCES SERVICES	Une offre en exploitation qui représente 328 logements, et 571 logements d'ici 2021	La demande potentielle en 2020 est de 718 ménages sur la zone de chalandise.	Un potentiel théorique sur la zone de chalandise de +/- 150 logements	Un site avec une déclivité forte, la présence importante de services est indispensable																	
HOTELLERIE	Une capacité hôtelière limitée par hôtel et au global ; Un projet d'hôtel à venir sur le Campus à Eure.	Un territoire nature lieu de destination touristique majeur , et une clientèle d'affaires en complément	Un potentiel fort pour un hôtel 3*** (autour de 50 chambres) malgré le projet hôtelier du Campus	Un site exceptionnel mais des contraintes d' accessibilité fortes																	
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Ville de Crest</p>																				
<p>Calendrier</p>	<p>Etude de Maîtrise d'Oeuvre à programmer en 2024 Travaux à programmer en cohérence avec le déménagement du pôle de gériatrie programmé en 2025</p>																				
<p>Budget global et plan de financement</p>	<p>-Création des espaces publics : 665 k€ HT -Traitement friche : 760 k€ HT</p>																				
<p>Coût annuel</p>																					
<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p><u>Partenaires pressentis</u> : Etat Hôpital, ARS Région AURA Département EPORA <u>Financements mobilisables</u> : Fonds Friches</p>																				
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>-Lancement de l'étude de Maîtrise d'Oeuvre en 2024 -Déménagement de l'Hôpital en 2025 -Programme de travaux à partir de 2025 -Coût de l'opération</p>																				
<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>-Nombre de lits créés -Nombre de places de stationnements créés -Nombre d'appartements créés -Qualité des équipements publiques</p>																				
<p>Lien avec les autres</p>	<p>Fiche action n°4.1.3 Recycler les friches urbaines/ Aménagement</p>																				

fiches actions	des espaces publics Fiche action n°2.2.1 Recycler les friches urbaines / Création de logements
-----------------------	---

2

**RENFORCER LE LOGEMENT ET AMELIORER LA QUALITE DE
L'HABITAT**

2.1
AMELIORER LA QUALITE DE L'HABITAT

Fiche action n°2.1.1	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Axes de rattachement	2.1 Améliorer la qualité de l'habitat
Description générale	Cf. Convention OPAH avec l'ANAH
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir la création de nouveaux logements notamment locatifs ▪ Diversifier l'offre locative ▪ Améliorer la qualité du parc et lutter contre la précarité énergétique ▪ Accompagner les propriétaires dans l'adaptation de leurs logements ▪ Coordonner les interventions des différents partenaires sur le territoire et rendre lisible les dispositifs pour les habitants et les élus <p><u>Spécifiquement pour le centre-ancien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le repérage et le traitement de l'habitat indigne ▪ Soutenir la sortie de vacance des biens et la réhabilitation lourde ▪ Permettre aux biens liant commerces et logements de ne pas subir de vacance ▪ Accompagner la constitution et la rénovation des copropriétés ▪ Concilier rénovation et préservation patrimoniale ▪ Coordonner les interventions sur l'habitat avec les projets de revitalisation dans le cadre de PVD
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024 – 2028
Budget global et plan de financement	50 % des dépenses HT dans la limite annuelle de 125 000 € d'aide de l'ANAH
Coût de l'opération	50 000 € HT
Partenaires financiers potentiels	ANAH Département de la Drôme Ville de Crest
Indicateurs de suivi	Coût de l'opération Nombre de propriétaires rencontrés dont copropriétés Nombre de dossiers déposés

	Qualité des projets Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	Nombre de logements par objectifs Coût des aides publiques par dossier
Lien avec les autres fiches actions	
Fiche action n°2.1.2	Requalification d'îlots stratégiques en lien avec les conclusions de l'étude pré-opérationnelle
Axe de rattachement	2.1 Améliorer la qualité de l'habitat
Description générale	<p>L'Etude pré-opérationnelle de l'habitat menée par le cabinet Urbanis a identifié des espaces publics comme lieux à enjeu.</p>  <p>Cette fiche action reprend tout ou partie des actions identifiées sur les fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Reconquérir les entrées piétonnes 1.1.2 -Valoriser le patrimoine 4.2.1/ Mise en place d'un programme de réfection des calades anciennes <p>Les Principes d'aménagement devront aller dans le sens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récréer des espaces de rencontres et d'appropriation pour les habitants du centre-ville -Adapter les espaces urbains aux différents publics (séniors, PMR,...), -Améliorer l'accessibilité des lieux publics -Créer des îlots de fraîcheur et créer désimperméabiliser les sols lorsque techniquement cela est possible - Redonner plus de place modes doux et au végétal dans une approche qualitative exigeante qui donnent envie aux habitants plutôt que de les contraindre - Prendre en compte la dimension patrimoniale et paysagère dans les différents aménagements urbains

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Requalifier une entrée de centre-ancien afin d’inviter les habitants et les touristes à venir à la découverte de celui-ci - Renforcer l’attractivité des espaces publics du centre-bourg - Créer un lieu de rencontres et d’échanges où les usages pourront être multiples -Aller dans le sens de la transition écologique par la désimperméabilisation partielle des sols et la création d’un îlot de fraîcheur -Choisir des revêtements de surface possédant un albédo élevé (type stabilisé : 0,369) -Choisir des revêtements en adéquation avec les aspects techniques (durée de vie, adhérence,...), environnementaux (réemploi, émission de CO2, pérennité,...), économiques(coût, entretien,...) et socioculturels (scénographie urbaine,confort et sécurité,...) -Mise en valeur d’une place qui est déjà identifiée pour certains évènements -Mise en œuvre des aménagements qui permettent un usage alternatif de l’espace: stationnement pour vélos, végétaux,services, espace ludique -Créer un lieu de rencontre par la mise en place de mobilier urbain de type banc autour des arbres <p>Cet aménagement projeté devra permettre de conserver l’espace pour les évènements tels que le marché ainsi que tenir compte des différentes contraintes du site (commerces, garages, voirie entre autres).</p> <p><u>Les contraintes du site :</u> Le site présente une mixité d’usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des garages particuliers -Des commerces -Des stationnement des véhicules des exposants -Des places de stationnement:12 +1 PMR -Des voiries existantes <p>Le projet devra concilier de nombreux enjeux dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la préservation de l’activité commerciale, -le maintien du marché (une dizaine d’étales), -les accès aux garages présents, -l’intégration des modes doux de déplacement, -la désimperméabilisation des sols, -la création d’un espace de rencontre.
<p>Maître d’ouvrage</p>	<p>Ville de Crest</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2024 – 2028 : Maîtrise d’Oeuvre à programmer Travaux à programmer</p>
<p>Budget global et plan de financement</p>	<p>Cf fiches 1.1.2 et 4.2.1</p>
<p>Coût de l’opération</p>	<p>Cf fiches 1.1.2 et 4.2.1</p>
<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>Europe – Fonds FEDER 2021/2027 Type d’action 2.2.4.1 / Développer les solutions fondées sur la nature (végétaliser les rues, les places, les bords de voirie, désimperméabiliser les sols, débitumer, ombrager)</p>

	Etat - Fonds Vert / Fonds mobilité actives / Plan Vélo et marche 2023-2027 Agence de l'Eau – AMI « Eau et Climat » Région AURA – Contrat Région Ville / Redynamiser les centres bourgs Département 26 – DST , Plan vélo Auto-financement
Indicateurs de suivi	-Coût de l'opération -Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	-Satisfaction des habitants et réponse à leurs demande d'usage et nombres de participants -Qualité des aménagements -Mesures du stationnement et trafic de transit -Point d'intérêt touristique
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°1.1.2 Reconquérir les entrées piétonnes Fiche action n°4.2.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine remarquable

Fiche action n° 2.1.3	Habitabilité, mobilité et accessibilité
Axe de rattachement	2.1 Améliorer la qualité de l’habitat
Description générale	<p>Cette fiche action reprend pour tout ou partie de fiches actions liées à d’autres thématiques telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -3.1.1 le développement des nouvelles formes de mobilité avec l’étude sur l’ascenseur urbain -4.1.2 la requalification des micro espaces et des espaces publics vieillissants. <p>En particulier la fiche action 4.1.2 comprend des objectifs liés à l’adaptation des espaces urbains aux différents publics.</p> <p>Cette fiche ne comporte pas de budget, les budgets des actions décrites sont portées aux budgets des fiches 3.1.1 et 4.1.2</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Adapter les espaces urbains aux différents publics (séniors, PMR,...), -Créer des îlots de fraîcheur et créer désimpermeabiliser les sols lorsque techniquement cela est possible, - Redonner plus de place modes doux et au végétal dans une approche qualitative exigeante qui donnent envie aux habitants plutôt que de les contraindre.
Maître d’ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	<p>Non défini à ce jour</p> <p>Une assistance à Maîtrise d’Ouvrage pourrait initier cette action afin de valider la faisabilité technique et financière.</p>
Budget	Cf fiches 3.1.1 et 4.1.2
Coût de l’opération	Cf fiches 3.1.1 et 4.1.2
Partenaires financiers	<p>UDAP CD 26 Région ETAT - MH</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Etudes de faisabilité -Montants financiers engagés -Planning de réalisation -Qualité des réalisations -Intégration de l’ascenseur dans son environnement -Qualité des aménagements connexes

	-Coût de la maintenance
Indicateurs de résultats	-Nombre d'utilisateurs de l'ascenseur -Fréquentation de la Tour/ nombre d'entrées
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°3.1.1 Faciliter les mobilités en coeur de ville Fiche action n°4.1.2 Requalification des micro espaces et des espaces publics vieillissants

2.2

RENFORCER LE LOGEMENT

<p>Fiche action n°2.2.1</p>	<p>Recycler les friches urbaines Création de logements Site de l'ancien Hôpital</p>
<p>Axe de rattachement</p>	<p>2.2 Renforcer le logement</p>
<p>Description générale</p>	<p>L'Agence Régionale de Santé (ARS) a pris la décision de moderniser et de rénover l'Hôpital sur un nouveau site. Le site actuel sera ainsi cédé à terme. Son immédiate proximité avec le centre-ville, son histoire, en font un enjeu très fort d'aménagement pour la ville et plus globalement pour son territoire. La Commune a mandaté le bureau d'études EGIS afin de réaliser une étude sur l'offre et la demande du marché de logements.</p> <div data-bbox="491 1164 1436 1713" data-label="Image"> </div> <p>Etat des lieux : Dans son PLU approuvé en 2019, la commune a émis une hypothèse de croissance de +1,2 % par an, cette croissance correspondant à un besoin de logements compris entre 683 et 739 logements à l'horizon 2030.</p> <p>L'ancien hôpital de Crest, situé en partie haute du centre-ancien, fait l'objet d'un appel à idée afin de valoriser ce site et de proposer une nouvelle offre sur la commune.</p>

	<p>L'hôpital est constitué de 3 bâtiments, l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet EGIS a mis en évidence les faiblesses de l'hôpital soit l'impossibilité de valoriser l'un des 3 bâtiments étant donnée sa conception donc de mobiliser des moyens financiers conséquents. De plus, la faible capacité en stationnement ne permet pas de densifier outre mesure cette friche. Ainsi le bâtiment C pourrait accueillir une trentaine de logements.</p>																					
<p>Objectifs</p>	<div data-bbox="539 696 935 1361" style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center;">Logements libres</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 232 m² SDP env. • 30 logements <p>Exemple de granulométrie :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Nbre</th> <th>SHAB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T2</td> <td>6</td> <td>45 m²</td> </tr> <tr> <td>T2</td> <td>4</td> <td>51 m²</td> </tr> <tr> <td>T3</td> <td>9</td> <td>60 m²</td> </tr> <tr> <td>T3</td> <td>4</td> <td>70 m²</td> </tr> <tr> <td>T4</td> <td>5</td> <td>80 m²</td> </tr> <tr> <td>T5</td> <td>2</td> <td>95 m²</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Parking • Caves • Jardins privatifs et balcons </div> <div data-bbox="938 562 1410 1370" style="text-align: right;"> </div> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de création de logements, - Créer des logements, - Diversifier l'offre de logements sur la commune, - Développer le lien entre le site de l'ancien hôpital et la Tour de Crest. 	Type	Nbre	SHAB	T2	6	45 m ²	T2	4	51 m ²	T3	9	60 m ²	T3	4	70 m ²	T4	5	80 m ²	T5	2	95 m ²
Type	Nbre	SHAB																				
T2	6	45 m ²																				
T2	4	51 m ²																				
T3	9	60 m ²																				
T3	4	70 m ²																				
T4	5	80 m ²																				
T5	2	95 m ²																				
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Ville de Crest</p>																					
<p>Calendrier</p>																						

	<p>L'ensemble des opérations liées au recyclage du site de l'ancien Hôpital devront coïncider avec le déménagement du service gériatrie programmé en 2025.</p>
Budget global et plan de financement	<p>-Création des espaces publics : 665 000 € HT -Traitement friche : 760 000 € HT soit un montant total de 1 425 000 € HT</p>
Coût annuel	<p>Non déterminé à ce jour</p>
Partenaires financiers potentiels	<p><u>Partenaires pressentis</u> : Etat ; Hôpital ; Département ; Région ; ARS EPORA <u>Financements mobilisables</u> : Fonds Fiches</p>
Indicateurs de suivi	<p>-Lancement de l'étude de Maîtrise d'Oeuvre en 2024 -Déménagement de l'Hôpital en 2025 -Lancement du programme de travaux en 2025-2026 -Coût de l'opération -Planning d'exécution</p>
Indicateurs de résultats	<p>-Nombre d'appartements créés -Nombre de places de stationnement maintenus ou créées</p>
Lien avec les autres fiches actions	<p>Fiche action n°1.2.3 Recycler les friches urbaines/ Création d'un hébergement hôtelier Fiche action n°2.2.1 Recycler les friches urbaines / Création de logements</p>

Fiche action n°2.2.2	Accompagner la rénovation performante de l'habitat
Axe de rattachement	2.2 Renforcer le logement
Description générale	<p>Les Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme, du Diois et du Val de Drôme ont créé pour tous les habitants et pour les professionnels de la rénovation énergétique un service public de proximité pour les informer et les accompagner dans leurs projets.</p> <p>Ce service public mutualisé pour l'aide à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique, -le soutien aux professionnels (agents immobiliers, notaires, syndicats de copropriétés, banques), -la performance énergétique du petit tertiaire privé, -la lutte contre la précarité énergétique via le service Logement économe.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Communiquer sur les dispositifs existants, -Informer sur les gains d'énergie et de confort, -Accompagner les initiatives privées en faveur de la transition écologique.
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	

Budget global et plan de financement	20 000 € HT
Coût annuel	4 000 € HT / coût agent
Partenaires financiers potentiels	
Indicateurs de suivi	-Nombre de demandes de renseignement -Nombre de dossiers déposés au service de l'énergie de la Communauté de Communes
Indicateurs de résultats	-Nombre de projets aboutissants -Nombre de demandes de renseignement
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°1.2.3 Recycler les friches urbaines/ Création d'un hébergement hôtelier Fiche action n°2.2.1 Recycler les friches urbaines / Création de logements

3

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPER LES NOUVELLES FORMES DE MOBILITE

3.1
FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES FORMES DE
MOBILITE

<p>Fiche action n° 3.1.1.a</p>	<p>Faciliter les mobilités en coeur de ville / Ascenseur urbain</p>
<p>Axe de rattachement</p>	<p>3.1 Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité</p>
<p>Description générale</p>	 <p>CREST est labellisée plus beaux détours de France depuis 2004. Ce qui fait son identité, ce sont les calades et ruelles authentiques, les passages couverts, les édifices architecturaux témoignant d'une histoire, son donjon, ses commerces.</p> <p>Les différents parcours patrimoniaux existants empruntent bon</p>

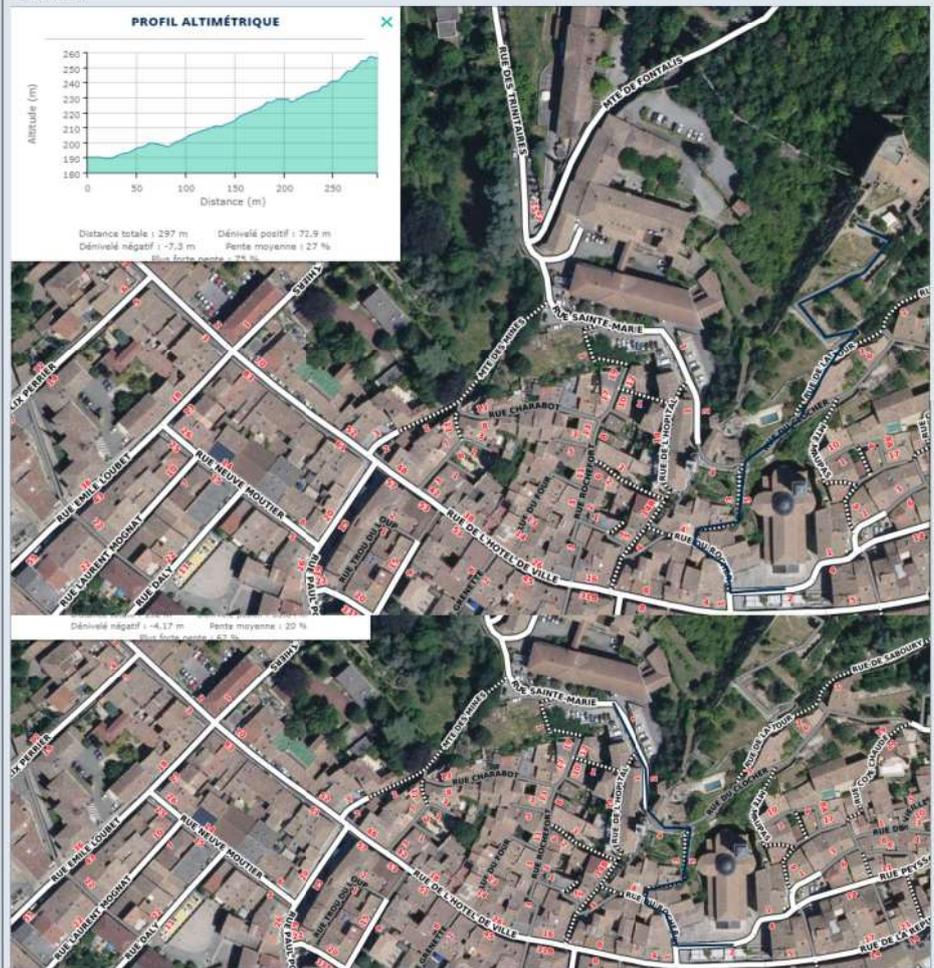
nombre des calades et ruelles dont la montée des Cordeliers et la rue Rochefort.

Ces différents itinéraires permettant d'accéder à la Tour.

Toutefois ces escaliers et rues présentent de fortes déclivités soit environ 25 %.



Ces fortes déclivités ne favorisent pas la déambulation dans la ville haute et incitent à utiliser les véhicules pour accéder à la Tour.



La commune souhaite étudier la faisabilité de construction d'un ascenseur urbain permettant une liaison piétonne entre la ville basse et la Tour ainsi qu'avec le site de l'ancien hôpital.



Présentation de profils altimétriques

-profil 1



-profil 2



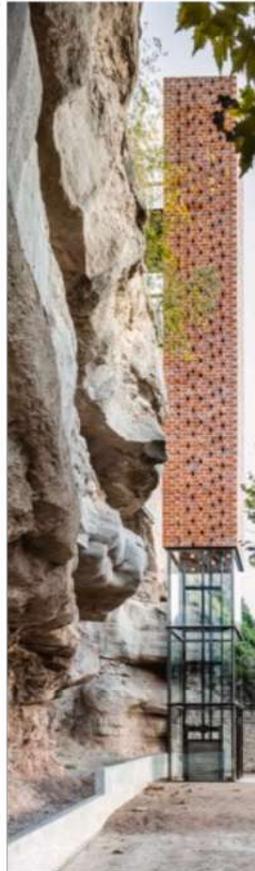
En observant ces profils, on observe des pentes comprises entre 23 et 31 %.

De plus étant données la topographie des lieux et la densité urbaine, seul le profil 2 permet l'accueil d'un ascenseur urbain.

Objectifs

L'objectif serait de créer une connexion entre la ville haute et la ville basse.

Il s'agit non seulement d'un nouveau moyen de connexion qui facilite l'accessibilité mais aussi d'un élément architectural qui s'intègre dans le tissu urbain de la cité. L'étude sera réalisée en partenariat avec les ABF et conformément aux normes en vigueur.

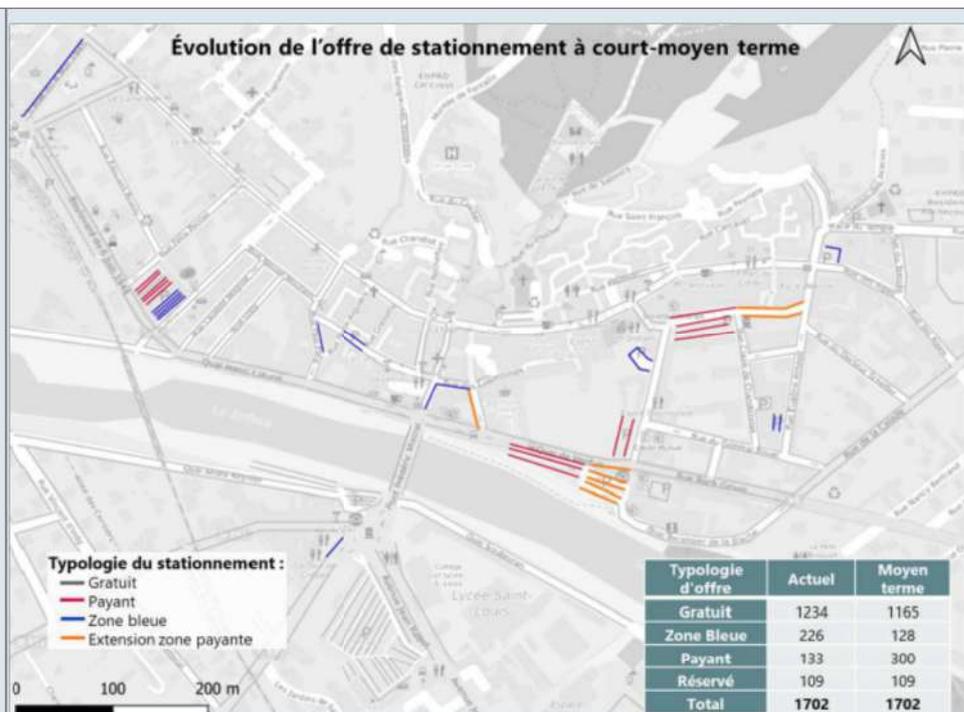


Maître d'ouvrage

Ville de Crest

Calendrier	Non défini à ce jour Une assistance à Maîtrise d’Ouvrage pourrait initier cette action afin de valider la faisabilité technique et financière de l’opération.
Budget	A la vue des budgets alloués pour des opération similaires et après consultation d’entreprises , un budget de 2,5 M€ HT est estimé.
Coût de l’opération	3 M € HT yc frais de Maîtrise d’Oeuvre et autres frais d’aménagements connexes
Partenaires financiers	UDAP CD 26 Région ETAT - MH
Indicateurs de suivi	-Etude de faisabilité -Montants financiers engagés -Planning de réalisation -Coût de la maintenance
Indicateurs de résultats	-Nombre d’utilisateurs de l’ascenseur -Fréquentation de la Tour/ nombre d’entrées -Intégration de l’ascenseur dans son environnement -Qualité des aménagements connexes
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°2.1.3 Habitabilité, mobilité et accessibilité

Fiche action n°3.1.1.b	Faciliter les mobilités en coeur de ville / Réorganiser et hiérarchiser les poches de stationnement
Axe de rattachement	3.1 Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité
Description générale	<p>Le centre-ville est parsemé de nombreuses petites poches de stationnement qui nécessite une réorganisation et une hiérarchisation pour mieux orienter les visiteurs vers les poches stratégiques desservant le centre-ville.</p> <p>Le plan de jalonnement des poches de stationnement est à retravailler pour améliorer l'attractivité des poches stratégiques auprès des visiteurs. L'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés est à développer. A l'issue de l'étude de circulation et de stationnement réalisée par le cabinet EGIS , on peut en conclure que :</p>

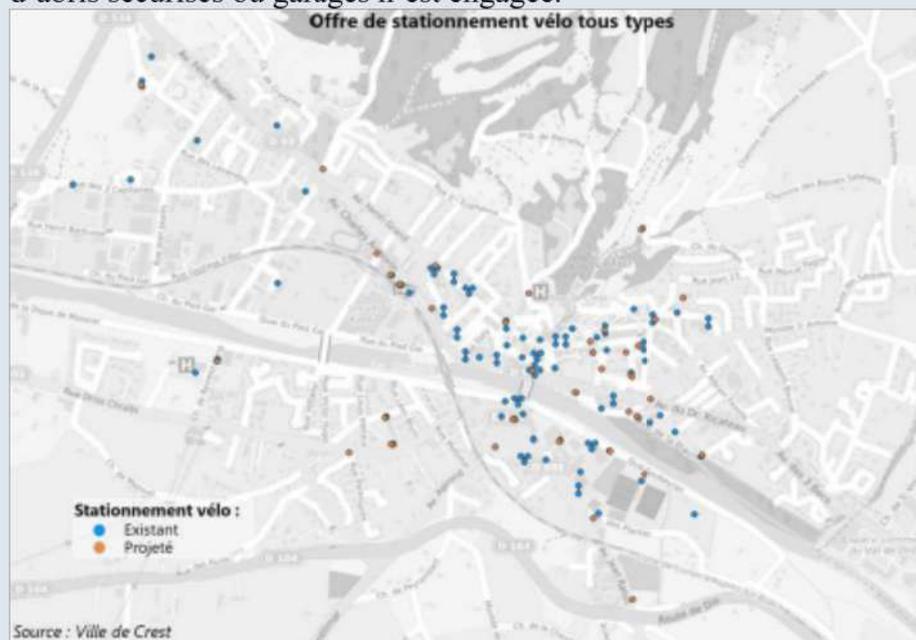


- l'offre en zone bleue est importante : 18 % de l'offre du centre-ville
- une zone payante de 132 places avec 1 heure gratuite
- un taux de rotation faible sur les places payantes
- en zone bleue, seulement 30 % des usagers restent moins de 2h
- une offre de stationnement importante : 1 200 places de stationnement à moins de 5 minutes du centre ville à pieds
- suppression de quelques places dans l'hyper centre à réaliser
- l'offre est peu lisible

Objectifs	Description des mesures -Adapter l'offre de stationnement en fonction des besoins du secteur -Augmenter la rotation du stationnement proche du centre-ville -Favoriser l'attractivité du centre-ville avec une offre sur voirie pour la courte durée -Proposer une offre de stationnement moyen et long terme qui n'est pas autorisée en zone bleue -Lutter contre les véhicules ventouses -Diminuer la présence de la voiture en ville -Améliorer la qualité de l'espace public -Optimiser les espaces dévolus au stationnement
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024-2028
Budget	Non défini
Coût de l'opération	Non défini
Partenaires financiers	Non définis à ce jour
Indicateurs de suivi	-Planning de réalisation -Coût de l'opération
Indicateurs de	-Nombre de poches de stationnement réorganisées

résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de poches de stationnement jalonnées -Nombre d'emplacements 2RM créés -Taux d'occupation aux heures de pointe visiteurs des poches de stationnement stratégiques -Cohérence des panneaux de jalonnement avec les dénominations des poches sur les autres supports (plans, communication) -Nombre de places de stationnement réservées aux motos
Lien avec les autres actions	
Fiche action n°3.1.1.c	<p style="text-align: center;">Faciliter les mobilités en coeur de ville Améliorer l'offre de stationnement vélo Implantation de garages à vélo</p>
Axe de rattachement	3.1 Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité
Description générale	<p>La commune dispose d'une offre de stationnement vélo de courte durée (arceaux) satisfaisante en centre-ville, cette offre est à optimiser en la rendant plus visible, à homogénéiser avec un mobilier adapté et à développer ponctuellement pour répondre à des besoins spécifiques.</p> <p>Dans le cadre du Schéma Cyclable porté par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme, des stationnements de type arceaux sont mis en place, la ville de Crest souhaite mettre en place des garages à vélo ou des abris sécurisés afin de répondre à de nouveaux besoins.</p>

A contrario des stationnements type arceaux, aucune programmation d'abris sécurisés ou garages n'est engagée.

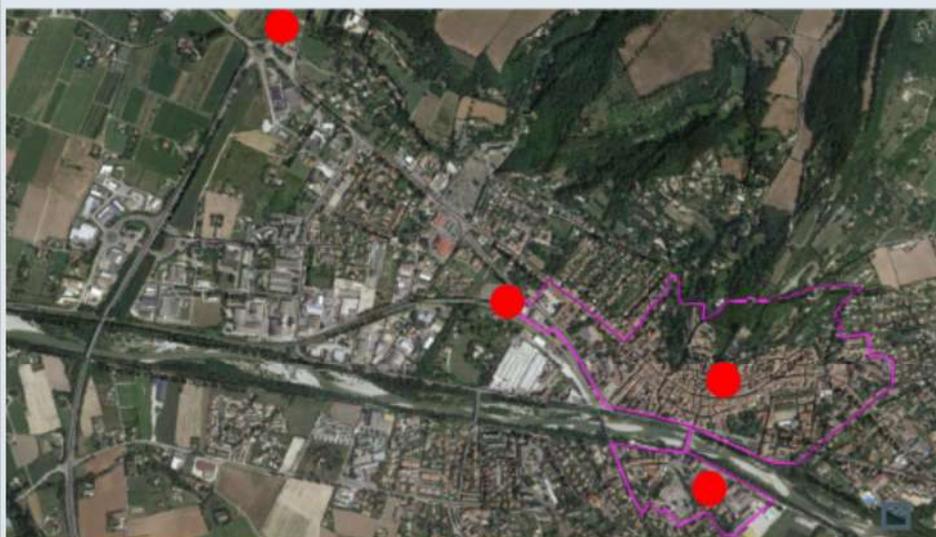


-Implantation des garages à vélo sur le territoire communal

A ce jour, 4 garages ou abris à vélos ont été implantés sur le territoire communal.

Ces abris sont soit :

- des locaux communaux disponibles ()
- des abris sécurisés ()



La commune souhaite poursuivre sa politique d'installation d'abris sécurisés ou d'utilisation de locaux afin d'accompagner et de favoriser le développement des modes doux de déplacement.

Objectifs	<p>Description des mesures</p> <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jalonner les places de stationnement vélo dans le centre-ville et les entrées de ville pour rabattre les usagers vers le emplacements existants et améliorer la cohabitation piéton/vélo • Harmoniser le mobilier de stationnement vélo, en remplaçant notamment les racks temporaires et les pinces-roues par un mobilier urbain de qualité (arceau en U, abri vélo). • Adapter ponctuellement l'offre de stationnement sur voirie desservant les polarités commerciales et les équipements publics (aménagement de places pour les vélos cargos notamment) conformément aux principes d'aménagement préconisés (voir fiches outils) et en concertation avec les associations vélo. • Installer du mobilier de stationnement vélo sur du foncier privé (sous réserve d'accord) à l'entrée de bâtiments privés (hôpital, certaines entreprises, supermarchés, etc.) • Etudier et proposer des stationnements vélo dans le bâti existant, en réaffectant des usages. <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des consignes sécurisées pour les habitants ainsi que pour les visiteurs/touristes de longue durée • Prévoir des normes vélo dans les nouvelles constructions (PLU).
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024-2028
Budget	35 k euros HT pour la période 2024-2028
Coût annuel	7 k euros HT par abri sécurisé/ an
Partenaires	<p>FEDER objectif stratégique 2- objectif spécifique 2.8 / Mobilité urbaine</p> <p>« en favorisant une mobilité multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone ».</p> <p>Afin d'améliorer le rabattement vers les grands lieux d'intermodalités en prenant en compte notamment les modes actifs (vélo, marche à pied) et favoriser la complémentarité entre les diverses mobilités.</p> <p>ETAT / Plan vélo et marche 2023-2027</p> <p>CEREMA</p> <p>Région AURA</p> <p>Département de la Drôme</p>
Indicateurs de suivi	<p>-Nombre de demandes</p> <p>-Planning de réalisation</p> <p>-Coût de l'opération</p>
Indicateurs de résultats	<p>-Nombre de places installées</p> <p>-Taux d'occupation : vélos, vélos cargos, motos et de consignes vélos</p>
Lien avec les autres actions	

Fiche action n°3.1.1.d	Développer les modes doux de déplacement Navette Beti
Axe de rattachement	3.1 Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité
Description générale	<p>Pilotée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en lien avec différents partenaires (Ville de Crest, Communauté de Communes du Val de Drôme...), une expérimentation consistant en la mise en place d'une navette autonome de 15 places entre la gare de Crest et l'Ecosite de Eurre a été réalisée.</p> <p>L'expérimentation a débuté fin janvier 2020 pour une durée de 6 mois.</p>



5. Tracé et sections du parcours + arrêts voyageurs
Sens Gare de Crest → Eco-site du Val de Drôme



Cette expérimentation est pleinement collaborative. Elle implique :

- Les territoires :
 - o La région Auvergne-Rhône-Alpes
 - o Le département de la Drôme
 - o L'intercommunalité du Val de Drôme en Biovallée
 - o La ville de Crest
- Un ensemble de l'infrastructure :
 - o Eurovia, notamment à travers sa filiale Signature Group, fabricant, installateur et mainteneur de signalisations routières.
- Un opérateur de mobilité :
 - o Beti, filiale « Navette autonome » de la société Bertolami
- Un fournisseur de systèmes de conduite autonome :
 - o Navya

Objectifs

Il est envisagé une seconde phase d'expérimentation sur 4 parcours légèrement différents avec notamment des franchissements de passage à niveau ou de pont en totale autonomie, c'est à dire sans opérateur à l'intérieur. Les discussions sur les parcours sont en cours pour une mise en place initialement prévue en septembre 2022.

La gestion des circulations depuis l'Eco-site de Eurre, l'hôpital de Crest, l'aire multimodale de Saint Ferréol et la résidence La Maladière sont en cours.

Ces 4 parcours vont imposer l'implantation de quais bus normalisés suivant les décrets et arrêtés :

-L'Art. 2 du Décret n° 2006-138 du 9 février 2006 relatif à l'accessibilité du matériel roulant affecté aux services de transport public terrestre de voyageurs

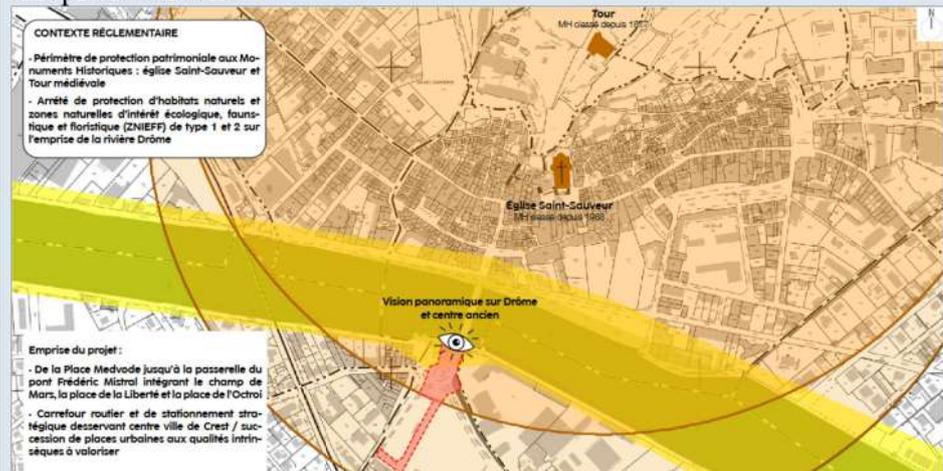
-L'Arrêté ministériel du 18 janvier 2008 relatif à la mise en accessibilité

	des véhicules de transport public guidé -L'arrêté du 15 janvier 2007 relatif à l'accessibilité de la voirie
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024-2028
Budget	500 000 € HT sur 5 ans hors frais d'entretien des équipements publics afin d'équiper les parcours de quais.
Coût annuel	Non déterminé à ce jour
Partenaires	FEDER objectif stratégique 2- objectif spécifique 2.8 / Mobilité urbaine « en favorisant une mobilité multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone ». CEREMA Région AURA Département Drôme Communauté de Communes du Val de Drôme
Indicateurs de suivi	-Nombre de quais installés -Nombre de parcours créés -Planning de réalisation -Coût de l'opération
Indicateurs de résultats	-Nombre de voyageurs transportés -Temps de parcours -Temps d'attente
Lien avec les autres actions	
Fiche action n°3.1.1.e	Développer les modes doux de déplacement Mouv' à Crest
Axe de rattachement	3.1 Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité
Description générale	Le dispositif Mouv' à Crest est un service de transport régulier qui permet de se déplacer à travers la commune, ce dispositif existe depuis le 12 octobre 2021.

	<p>Les arrêts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La Prairie / La Lozière (arrêt bus) 2. Avenue Adrien-Foyolle (station Agie) 3. Chemin du Donjon (rond-point) 4. Les Arcades (rue William-Booth) 5. Cours de Jouberton 6. Quai des Marronniers (arribus) 7. La Poste 8. Square de la Gare 9. Cimetière 10. La Saleine (côté Casino) 11. École Georges-Brassens 12. Mas des Seniors (rue Drais Charab) 13. Centre Hospitalier 14. École Anne-Pierjean (rue Koenig) 15. Champ-de-Mars 16. Saint-Ferréol (aire multimodale) 17. Quai des Marronniers (arribus) 18. Foyer Louise-Vallon (rue Roch Grivel) <p>NOUVEAUTÉS NOUVEAU PARCOURS 1/2 JOURNÉE DE PASSAGE SUPPLÉMENTAIRE*</p> <p>18 ARRÊTS mardi matin mercredi après-midi jeudi après-midi samedi matin</p> <p>TARIFS DÉGRESSIFS 1 trajet = 1 € 5 trajets = 3 € 10 trajets = 5 €</p> <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes VILLE DE CREST Achet de tickets à bord de la navette et à l'accueil de la Mairie + d'infos sur www.ville-crest.fr</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Dans ce contexte, il se pose donc la question d'internaliser le service de transport Mouv' à Crest via un système de navette. Celle-ci pourrait circuler les jours de marché (mardi et samedi matin) ainsi que le mercredi après-midi, comme cela est déjà le cas pour Mouv' à Crest, mais sans réservation préalable.</p> <p>Il pourrait être envisagé l'embauche d'un contrat d'insertion (Contrat Unique d'Insertion ou Contrat d'Accompagnement à l'Emploi par exemple). La Ville pourrait toucher une aide d'environ 35 % à 50 % à condition que la personne soit inscrite en tant que demandeur d'emploi. Le contrat pourrait être de six mois à un an, renouvelable une fois. Il est également prévu des aides dans le cadre d'une embauche d'un travailleur handicapé. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est reconnue à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Ville de Crest</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2024-2028</p>
<p>Budget</p>	<p>65 655 € HT (hors recettes) pour l'internalisation du service sur la période considérée</p>

Coût annuel	13 131 € HT
Partenaires	FEDER objectif stratégique 2- objectif spécifique 2.8 CEREMA Région AURA Département Drôme Communauté de Communes du Val de Drôme
Indicateurs de suivi	-Planning de mise en oeuvre -Coût de l'opération
Indicateurs de résultats	-Nombre d'utilisateurs transportés -Nombre de réclamations -Nombre d'appels pour réservation
Lien avec les autres actions	
Fiche action n°3.1.2	Développer les interconnexions piétonnes entre les espaces publics
Axe de rattachement	3.1 Accompagner les habitants vers de nouvelles formes de mobilité
Description générale	Le projet consiste en la création d'une liaison piétonne entre le centre-ville et le Centre d'Art dans un premier temps puis les tronçons : -passerelle-Eglise

-Eglise-Hôpital -Hôpital-Vercors



Ce projet de liaison piétonne ira de paire avec les objectifs de désimperméabilisation des sols, une végétalisation des espaces ainsi que la mise en valeur du patrimoine.



Etat des lieux :



Aménagements projetés :



- 1- désimperméabilisation de la place située dans l'entrée du Centre d'Art
- 2- création d'une liaison piétonne avec mise en place de mobilier urbain type banc avec sol en matériau perméable

	<p>3- mise en place d'un marquage au sol type résine routière soulignant la présence de piétons</p> <p>4-végétalisation et mise en valeur des espaces</p> <p>5-désimperméabilisation et végétalisation du giratoire central</p> <p>6-aménagement paysager autour de l'octroi</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Apaiser la circulation en centre-ville, -Faire cohabiter les différents modes de déplacements, -Sécuriser certaines intersections, -Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics, -Créer des interconnexions entre les espaces publics, -Inciter le stationnement à l'extérieur du centre-ville, -Donner une visibilité aux aménagements en place ou ceux projetés, -Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel.
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	Etude de Maîtrise d'Oeuvre en cours (4ème trimestre 2023)
Budget	<p>Travaux : 250 k € HT</p> <p>Moe : 25 k € HT</p>
Coût annuel	
Partenaires	<p>DETR/ DSIL</p> <p>Agence de l'Eau RMC</p> <p>CEREMA</p> <p>CD 26</p> <p>ABF</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Planning de réalisations -Coût de l'opération
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de passages protégés signalés -Fréquentation du Centre d'Art -Surfaces désimperméabilisées en mètres carrés -Surfaces végétalisées
Lien avec les autres actions	<p>Fiche action n°3.2.1 La Nature en Ville</p> <p>Fiche action n°3.1.1 Faciliter les mobilités en coeur de ville</p> <p>Fiche action n°4.2.1 Valorisation du patrimoine historique et naturel</p>

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche action n° 3.2.1	La Nature en ville
Axe de rattachement	3.2 Accompagner la transition écologique
Description générale	<p>La ville de Crest a engagé une réflexion sur l'aménagement d'espaces publics en centre-ville qui structurent la ville et dont les caractéristiques peuvent largement favoriser la nature en ville(cf ci-dessous photo infra-rouge / surfaces végétalisées).</p>  <p>Ces espaces tels que les micro-espaces peuvent non seulement favoriser la biodiversité mais également devenir des lieux de détente, rencontre, îlots de fraîcheur, halte.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'esprit de la mise en œuvre du plan d'action élaboré en conclusion de l'Atlas de la Biodiversité</p> <p>L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil stratégique de l'action locale qui va au-delà d'un simple inventaire naturaliste et qui cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.</p> <p>La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale permet de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :</p> <ul style="list-style-type: none">• mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,• sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,• intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire. <p>Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :</p> <ul style="list-style-type: none">• la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,• la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,

	<ul style="list-style-type: none"> • la production de publications, rapports, outils de sensibilisation relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives d'actions qui en découlent. <p>Suite à la réponse positive à cet appel à projet national déposé par le Parc naturel régional du Vercors concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale, la commune de CREST a conventionné avec le Parc naturel régional du Vercors.</p>
Objectifs	<p>Les Principes d'aménagement seront à définir avec l'architecte conseil de la commune et devront aller dans le sens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récréer des espaces de rencontres et d'appropriation pour les habitants du centre-ville, • Choisir des revêtements à albédo élevé, • Créer des îlots de fraîcheur et créer désimperméabiliser les sols, lorsque techniquement cela est possible à l'aide de différents matériaux : <ul style="list-style-type: none"> – Mélanges organo-minéraux et couverts enherbés – Revêtements meubles organiques – Revêtements meubles minéraux – Pavés drainants ou à joints poreux – Dalles alvéolées – Bétons de résines drainants – Bétons drainants – Enrobés poreux <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion des eaux pluviales via la gestion intégrée • Redonner plus de place modes doux et au végétal dans une approche qualitative exigeante qui donnent envie aux habitants plutôt que de les contraindre, • Prendre en compte la dimension patrimoniale et paysagère dans les différents aménagements urbains. <p>En ce qui concerne l'Atlas de la Biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recueil de données cartographiques (zones humides, arbres remarquables, haies, trames vertes et bleues, espèces naturelles, zones de fauchage...) -Evolution des pratiques d'entretien des espaces verts pour mieux intégrer la biodiversité, -Rédaction de supports de communication pour la bonne gestion des espaces verts publics ou privés, -Plantation d'arbres en centre-ville et intégration de la végétalisation pour tout projet urbain,
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2024 – 2028
Budget global et plan de financement	<p>Le montant des travaux a été provisionné dans la fiche action 4.1.2</p> <p>Les actions visant à mettre en valeur les actions préconisées dans l'Atlas de la Biodiversité sont évaluées à 20 000 € HT(coût d'interventions, de manifestations, de travaux et de mise à disposition d'agents ou de la chargée de mission développement durable).</p>
Coût annuel de l'opération	20 000 € HT

<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ETAT, CEREMA, Agence de l'Eau Région AURA Département de la Drôme Fonds FEDER, Auto-financement</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>-Coût de l'opération -Internalisation ou externalisation des réalisations -Planning de réalisation -Démarches de concertation pour l'évolution des espaces ciblés</p>
<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>-Satisfaction des habitants et réponse à leurs demande d'usage et nombres de participants -Qualité des aménagements -Point d'intérêt touristique mis en valeur -Nombre de projets associant les habitants / Frontage</p>
<p>Lien avec les autres fiches actions</p>	<p>Fiche action n°4.1.2 Valorisation du patrimoine historique et culturel Fiche action n°2.1.3 Habitabilité, mobilité et accessibilité Fiche action n°1.1.2 Reconquérir les entrées piétonnes</p>

4

PRESERVER LE CADRE DE VIE ET LE PATRIMOINE

4.1

REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

Fiche action n°4.1.1	Mise en place d'un programme de réhabilitation des espaces de loisirs
Axe de rattachement	4.1 Requalifier les espaces publics
Description générale	<p>Le parc d'équipements de loisir fait l'objet de réflexion sur son attractivité et la résorption de ses dysfonctionnements.</p>  <p>La commune possède 4 « city » datant des années 90 voir 80, ces équipements sont fortement dégradés . Ces équipements sont situés uniformément sur le territoire communal : -La Condamine -La Prairie -Les Arbres Ecrits -Mazorel Ces espaces sportifs multigénérationnels sont destinés à des pratiquants de tout niveau. La diversité des pratiques proposées (handball, basketball, volley-ball, hockey,...) permettra la fréquentation d'un public autre qu'un public exclusivement masculin.</p>
Objectifs	<p>La commune souhaite aujourd'hui s'attacher plus spécifiquement à réhabiliter les city en place soit 4. Ce programme est une réponse aux personnes qui veulent pratiquer le sport, trouver un lieu de détente sécurisée et accessible à tous et à toutes. Les travaux consistent en : - la remise en état de la plateforme support en enrobés avec réglage des profils en long et en travers. -la mise en place du revêtement de sol -la mise en place des équipements sportifs -l'accès aux PMR</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	Etude et travaux à programmer sur la période 2024-2028
Budget	300 000 euros HT pour l'ensemble du parc.

Coût de l'opération	300 000 € HT y compris les frais de Maîtrise d'Oeuvre
Partenaires financiers potentiels	<u>Partenariats</u> : Etat/Région AURA/Département de la Drôme <u>Financements mobilisables</u> : Etat/ Région (Contrat région)
Indicateurs de suivi	-Lancement des études en 2024 -Travaux à répartir sur la période 2024-2028 -Coût de l'opération -Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	-Fréquentation -Mixité -Diversité des manifestations
Lien avec les autres fiches actions	

Fiche action n° 4.1.2	Requalification des micro-espaces et des espaces publics vieillissants ou dégradés
Axe de rattachement	4.1 Requalifier les espaces publics
Description générale	<p>La ville de Crest a engagé une réflexion sur l'aménagement d'espaces publics en centre-ville qui structurent la ville et en particulier son centre-ville (photo infra-rouge ci-dessous).</p>  <p>En parallèle, de multiples d'espaces publics de moindre ampleurs pourraient participer également à cette structuration. Ces espaces qualifiés de « micro » permettraient d'avoir une approche plus complète et plus proche des attentes des habitants et usagers.</p>  <p><u>Exemple de la Place Charabot(1)</u> La place Charabot a été créée suite à une opération de curetage d'un filot sous opération RHI. Cette place au coeur du centre ancien a permis de requalifier un espace public en conjuguant : -une mise en valeur du patrimoine autour lié à l'eau : réhabilitation et mise en valeur du lavoir,</p>

- une désimperméabilisation des sols par la mise en place de stabilisé,
- une végétalisation de l'espace afin de créer des zones ombragées,
- la création d'une zone de convivialité.



L'idée serait d'identifier des espaces possédants un potentiel d'aménagement qualitatif.

La mise en œuvre des réalisations sera considérée au regard des opportunités et des différentes études en cours ou des résultats d'études menées telles que l'étude de circulation et de stationnement ainsi que l'étude pré-opérationnelle de l'habitat.

La Place Peysson

Cet espace existant d'environ 100m² présente un aspect minéral et n'offre pas d'ombrage.

La ville de Crest souhaite requalifier cet espace situé à proximité immédiate de la rue commerçante en créant un espace conciliant l'amélioration du cadre de vie avec les objectifs liés à la transition écologique tels que la création d'îlot de fraîcheur et la désimperméabilisation des sols.



La Place Carcavel

Cette place représente une surface d'environ 400m². Cette place peu qualitative est à proximité immédiate de la rue commerçante.

L'aménagement de la place représente une surface d'environ 400 m².



Etat des lieux actuels :

Ces lieux sont marqués par ;

- une forte présence de la voiture plus particulièrement le soir, (stationnement résidentiel)
- des revêtements peu qualitatifs,
- une absence de zone ombragée,
- une absence de végétation,
- une proximité immédiate avec la rue commerçante (50 m),
- un patrimoine lié à l'eau (lavoir) peu mis en valeur ,
- une appropriation des espaces publics par les riverains (création de terrasses, jardinières, mobilier,...).

Type d'aménagements envisagés :

1:création de zone de stationnement désimperméabilisée type structure alvéolaire,

2:création de zone désimperméabilisée piétonne ,

3 :végétalisation et création d'îlot de fraîcheur,

4 :mise en place de mobilier urbain,

5 :mise en œuvre de revêtement qualitatif.

Ainsi chaque zone se verra affectée d'un revêtement permettant de concilier les différentes contraintes et objectifs attendus.

D'autres lieux ont été identifiés tels que :

- la Place du général Perdrizet,
- Une partie des Quais Soubeyran entre la passerelle et le camping,
- la place du Dr Rozier,
- le parking le Shed.

A ce jour le Maître d'Ouvrage n'a pas fixé d'ordre de priorité.

Ordre de priorité :

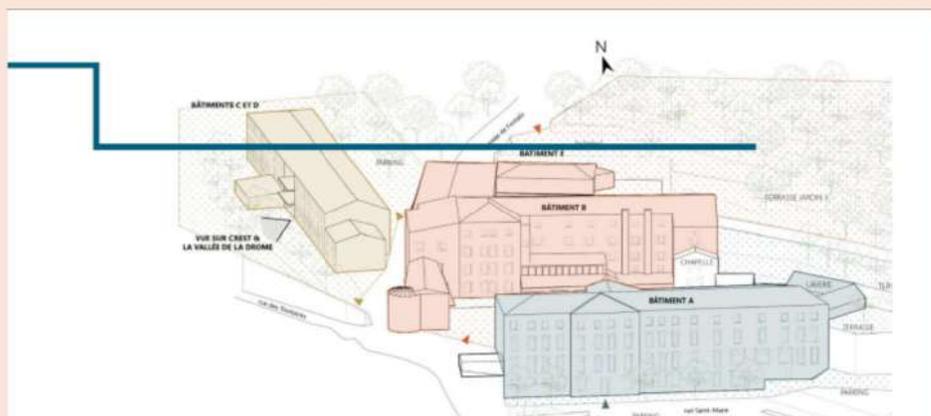
Place	Surface en m2	Montant en euros HT	Priorité
Parking le shed	500	150 000	Non défini
Place Julien	100	80 000	Non défini
Place Peysson	100	30 000	Non défini

	Place Carcavel	300	100 000	Non défini
	Place Docteur Rozier	300	30 000	Non défini
	Place Perdizet	60	30 000	Non défini
	Quais Soubeyran	200	30 000	Non défini
	Total Tvx HT		450 000	
	Montant Moe HT		45 000	
	Total yc Moe HT		495 000	
Objectifs	<p>Les Principes d'aménagement seront à définir avec l'architecte conseil de la commune et devront aller dans le sens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récréer des espaces de rencontres et d'appropriation pour les habitants du centre-ville - Adapter les espaces urbains aux différents publics (séniors, PMR,...) - Créer des îlots de fraîcheur et créer désimperméabiliser les sols lorsque techniquement cela est possible - Redonner plus de place modes doux et au végétal dans une approche qualitative exigeante qui donnent envie aux habitants plutôt que de les contraindre - Prendre en compte la dimension patrimoniale et paysagère dans les différents aménagements urbains 			
Maître d'ouvrage	Ville de Crest			
Calendrier	2024 – 2028 L'ordre de priorité n'est pas déterminé à ce jour			
Budget global et plan de financement	450 k € HT travaux 45 k € HT de Moe			
Coût de l'opération	450 k € HT/ 5 ans 90 k € HT/ an hors frais de Maîtrise d'Oeuvre			
Partenaires financiers potentiels	<p>Europe – Fonds FEDER 2021/2027 Type d'action 2.2.4.1 / Développer les solutions fondées sur la nature (végétaliser les rues, les places, les bords de voirie, désimperméabiliser les sols, débitumer, ombrager)</p> <p>Etat - Fonds Vert / Fonds mobilité actives / Plan Vélo et marche 2023-2027</p> <p>Agence de l'Eau – AMI « Eau et Climat »</p> <p>Région AURA – Contrat Région Ville / Redynamiser les centres bourgs</p> <p>Département 26 – DST , Plan vélo</p> <p>Auto-financement</p>			
Indicateurs de suivi	Coût de l'opération Internalisation ou externalisation des réalisations Planning de réalisation Démarches de concertation pour l'évolution des espaces ciblés			
Indicateurs de	Satisfaction des habitants et réponse à leurs demande d'usage			

résultats	Qualité des aménagements Point d'intérêt touristique mis en valeur Nombre de projets associant les habitants / frontage
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°2.1.3 Habitabilité, mobilité et accessibilité Fiche action n°3.2.1 La nature en ville

Fiche action n°4.1.3	Recycler les friches urbaines Aménagement des espaces publics Site de l'ancien Hôpital
Axe de rattachement	4.2 Requalifier les espaces publics
Description générale	<p>L'Agence Régionale de Santé (ARS) a pris la décision de moderniser et de rénover l'Hôpital sur un nouveau site. Le site actuel sera ainsi cédé à terme. Son immédiate proximité avec le centre-ville, son histoire, en font un enjeu très fort d'aménagement pour la ville et plus globalement pour son territoire. La Commune a mandaté le bureau d'études EGIS afin de réaliser une étude sur l'offre et la demande du marché de logements.</p> <div data-bbox="491 728 1441 1272"><p>The image block contains four visual elements: 1) An aerial photograph of a hillside town with a red outline highlighting a specific area. 2) A map of the town with a blue circle indicating the location of the site. 3) Three street-level photographs showing different types of buildings: a long, multi-story apartment building, a street view with a tall tree, and a courtyard area with several buildings.</p></div> <p><u>Etat des lieux :</u></p> <p>La Tour de Crest présente déjà un potentiel pour des activités de loisirs, à l'image des descentes en rappel le long de la Tour. Les jardins de la Tour sont également un lieu de promenade pour les visiteurs.</p> <p>La ville souhaite s'inscrire dans une démarche d'éco quartier, c'est à dire favoriser un développement urbain durable faisant écho aux objectifs de « Zéro Artificialisation Nette », de « refaire la ville sur elle même », ou encore de « recyclage urbain »</p> <p>Le site est déjà partiellement vide et pourrait devenir un délaissé urbain, une friche .</p> <p>Or, les bâtiments sont encore en bon état et leurs reconversions vers d'autres usages sont actuellement envisageables.</p> <p>5 programmes pourraient voir le jour sur le site de l'ancien hôpital :</p> <ul style="list-style-type: none">-des logements en accession à la propriété,-un hôtel-restaurant,-une résidence seniors type béguinage, <p>Et en particulier :</p>

**-un équipement public,
 -des activités de loisirs ou de promenade**



La Tour de Crest présente déjà un potentiel pour des activités de loisirs, à l'image des descentes en rappel le long de la Tour. Les jardins de la Tour sont également un lieu de promenade pour les visiteurs. Le site de l'hôpital pourrait permettre d'étoffer cette offre de loisirs et de détente. Les jardins en terrasse, le long de l'éperon rocheux qui soutient la tour de Crest, les murs d'enceinte, et la forêt avec la présence d'une chapelle (1,2 ha à proximité de la tour dont plus de la moitié appartenant à l'hôpital) sont un terrain favorable à un développement touristique du site. La zone de forêt de l'hôpital, la partie nord des jardins, sous la Tour de Crest et le jardin devant le bâtiment A (parcelle 627) sont classées comme " patrimoine paysager à protéger ". Ces espaces doivent être " préservés dans leur ensemble. De façon dérogatoire, une destruction peut être autorisée uniquement si elle est nécessaire pour des aménagements ou des travaux rendus obligatoires pour des raisons techniques ou pour des raisons sanitaires.

<p>Objectifs</p>	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins d'espaces de loisirs à proximité immédiate du centre ancien, - Préserver de la qualité environnementale du site, - Développer le lien entre le site de l'ancien hôpital et la Tour de Crest.
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Ville de Crest</p>
<p>Calendrier</p>	<p>L'ensemble des opérations liées au recyclage du site de l'ancien Hôpital</p>

	devront coïncider avec le déménagement du service gériatrie programmé en 2025.
Budget global et plan de financement	-Création des espaces publics : 665 k€ HT -Traitement friche : 760 k€ HT
Coût annuel	
Partenaires financiers potentiels	<u>Partenaires pressentis</u> : Etat Hôpital ARS Département Région EPORA <u>Financements mobilisables</u> : Fonds Friches
Indicateurs de suivi	-Lancement de l'étude de Maîtrise d'Oeuvre en 2024 -Déménagement de l'Hôpital en 2025 -Lancement du programme de travaux à partir de 2025 -Coût de l'opération -Planning des opérations
Indicateurs de résultats	-Fréquentation des espaces publics -Qualité des espaces publics créés -Nombre de stationnements créés
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°1.2.3 Recycler les friches urbaines/ Création d'un hébergement hôtelier Fiche action n°2.2.1 Recycler les friches urbaines / Création de logements

4.2

VALORISER LE PATRIMOINE

<p>Fiche action n° 4.2.1.a</p>	<p>Valoriser le patrimoine historique et culturel / Préservation et mise en valeur des lavoirs</p>
<p>Axe de rattachement</p>	<p>4.2 Valoriser le patrimoine</p>
<p>Description générale</p>	<p>Les lavoirs et fontaines représentent un atout touristique majeur, à ce jour peu mis en valeur, en raison de leur mauvais état. Le parcours mémoire d'eau existant emprunte les lieux abritants les lavoirs.</p> <p>Une</p>  <p>action conjointe associant les acteurs de la culture au-delà de la ville, la DRAC, le Département en particulier, sera à mener sur plusieurs années afin de mener des interventions d'entretien, de restauration et de mise en valeur des lavoirs.</p> 

	<p>A ce jour, 3 lavoirs n'ont pas pas bénéficié de travaux de réhabilitation, ceux-ci sont tout de même équipés d'une alimentation en eau et fonctionnent en circuit fermé.</p> <p>Ordre de priorité A ce jour, la commune n'a pas défini d'ordre de priorité.</p> <table border="1" data-bbox="512 383 1433 589"> <thead> <tr> <th>Lavoir</th> <th>Montant en euros HT</th> <th>Priorité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nativité</td> <td>50 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Carcavel</td> <td>50 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rue des ecoles</td> <td>50 000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Lavoir	Montant en euros HT	Priorité	Nativité	50 000		Carcavel	50 000		Rue des ecoles	50 000	
Lavoir	Montant en euros HT	Priorité											
Nativité	50 000												
Carcavel	50 000												
Rue des ecoles	50 000												
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver et valoriser les lavoirs et en faire un atout de valorisation de la ville et du territoire, -Mettre en place un plan pluriannuel de réfection, -Arbitrer la dimension « valorisation touristique ». 												
Maître d'ouvrage	Ville de Crest												
Calendrier	2024-2028												
Budget global	A la vue des dernières opérations de réhabilitation du lavoir Charabot , un budget de 50 000 € HT par lavoir peut être avancé soit un budget total de 150 000 € HT.												
Coût de l'opération	En fonction des priorités établies par le Maître d'Ouvrage et en cohérence avec les projets d'aménagements.												
Partenaires financiers	<p>Europe – Fonds FEDER Etat - Fonds Vert / Fonds mobilité actives Région AURA – Contrat Région Ville / Redynamiser les centres bourgs Département de la Drôme Auto-financement</p>												
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Planning des opérations -Qualité des réalisations -Coût des réalisations 												
Indicateurs de résultats	-Nombre de lavoirs réhabilités sur la période 2024-2028												
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°2.1.2 Requalification d'îlots stratégiques												

Fiche action n°4.2.1.b	Rénovation de l’Eglise Saint Sauveur
Axe de rattachement	4.2 Valoriser le patrimoine
Description générale	<p>La Ville de Crest, propriétaire de l’église Saint-Sauveur, classée au titre des Monuments Historiques dans sa totalité depuis le 21 mars 1983, a souhaité initier un diagnostic de l’église en vue de sa restauration.</p> <p>L’église étant classée Monument Historique, le projet de règlement a été élaboré sous le contrôle et avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.</p>  <p>Un rapport de la DRAC de 2006 concluait en une nécessité de travaux de restaurations urgents à la vue de l’état sanitaire des structures de l’église.</p>
Objectifs	<p>La restauration envisagée poursuivra deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier relève de la conservation et du respect des charges de propriétaire de la Ville de Crest ; • Le second relève de la valorisation, en permettant aux citoyens du territoire de (re)découvrir l’église Saint-Sauveur et en développant l’attractivité culturelle et touristique du centre-ville et plus largement du territoire dans le respect de l’affectation.
Maître d’ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	Lancement de l’étude de Maîtrise d’Oeuvre en 2024 Programmation des travaux par tranches dans le prolongement de l’étude soit sur la période 2024-2026
Budget global et plan de financement	3 022 000 € HT yc compris frais de Maîtrise d’Oeuvre
Coût de l’opération	2 800 000 € HT pour les travaux

	222 000 € HT pour les études de Maîtrise d'Oeuvre
Partenaires financiers potentiels	DRAC Région AURA Département de la Drôme
Indicateurs de suivi	Rendu de l'étude de Maîtrise d'Oeuvre Programmation des travaux Coût de l'opération
Indicateurs de résultats	Nombre de visiteurs Qualité des restaurations
Lien avec les autres fiches actions	

Fiche action n° 4.2.1.c	Valoriser le patrimoine historique et culturel Programme de réfection des calades anciennes
Axe de rattachement	4.2 Valoriser le patrimoine
Description générale	<p>La ville de Crest est labellisée plus beaux détours de France en 2004. Ce qui fait son identité, ce sont les calades et ruelles authentiques, les passages couverts, les édifices architecturaux témoignant d'une histoire, son donjon et ses commerces.</p>  <p>The map, titled 'CREST plan touristique & patrimonial', shows three historical circuits: Circuit 1 (orange) for 'Témoins d'histoire', Circuit 2 (purple) for 'Souvenirs religieux', and Circuit 3 (blue) for 'Mémoires de l'eau'. It also indicates 'Accès à la Tour en véhicule'. A legend on the left lists various facilities like 'Hôtel de Ville', 'Office de tourisme', 'Crèche', 'Zone Blanche', 'Paysan', 'Centre d'Art', 'Aire de pique-nique', 'Aire de camping-car', 'Aire de canoës', 'Borne électrique', 'Café', 'Cinéma', 'Piscine', 'Poste', 'Toilette', 'Toilette accès PMR', and 'Camping'. A red box on the right notes that some monuments are not fully accessible. The map also shows sports areas like 'Boulodrome', 'Terrains de sports', 'Skatepark - BMX', and 'Pumptrack'.</p> <p>Les calades et ruelles représentent un atout touristique majeur, à ce jour peu mises en valeur, en raison de leur accessibilité et pour certaines de leur mauvais état.</p> <p>Les différents parcours patrimoniaux existants empruntent bon nombre des calades et ruelles.</p> <p>Une action conjointe associant les acteurs de la culture au-delà de la ville, la DRAC, le Département en particulier, sera à mener sur plusieurs années afin de mener des interventions d'entretien, de restauration et de mise en valeur des ruelles et calades du centre ancien.</p> <p>Ces actions déjà initiées par la collectivité se heurtent au montant des réhabilitations et du nombre de calades ou de ruelles à réhabiliter, de plus ces réhabilitations doivent être couplées avec Une réhabilitation des réseaux voire l'enfouissement des réseaux secs dans de nombreux cas.</p>



Carte des calades et rues anciennes

Etat des lieux :

-Les revêtements généralement en place ne sont pas uniformes et peu qualitatifs.



Les limites entre le domaine privé et le domaine public ne sont parfois pas respectées.



Toutefois seules les ruelles dites historiques feront l'objet d'une réhabilitation suivant un ordre de priorité retenu.

	<p>Ordre de priorité : A ce jour, la commune n'a pas défini d'ordre de priorité qui sera fonction des arbitrages autour des enjeux historiques, des besoins en renouvellement des réseaux et des capacités budgétaires.</p> <table border="1" data-bbox="512 309 1426 846"> <thead> <tr> <th>Rue</th> <th>Longueur en ml</th> <th>Surface en m2</th> <th>Montant (en euros HT)</th> <th>Priorité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rue des Vieilles Prisons</td> <td>60</td> <td>180</td> <td>270 000</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Rue St François</td> <td>120</td> <td>360</td> <td>432 000</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Rue des Cuiretteries</td> <td>150</td> <td>450</td> <td>675 000</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td>Rue Rochefort</td> <td>120</td> <td>360</td> <td>540 000</td> <td>Non défini</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total</td> <td>1 917 000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Rue	Longueur en ml	Surface en m2	Montant (en euros HT)	Priorité	Rue des Vieilles Prisons	60	180	270 000	Non défini	Rue St François	120	360	432 000	Non défini	Rue des Cuiretteries	150	450	675 000	Non défini	Rue Rochefort	120	360	540 000	Non défini	Total			1 917 000	
Rue	Longueur en ml	Surface en m2	Montant (en euros HT)	Priorité																											
Rue des Vieilles Prisons	60	180	270 000	Non défini																											
Rue St François	120	360	432 000	Non défini																											
Rue des Cuiretteries	150	450	675 000	Non défini																											
Rue Rochefort	120	360	540 000	Non défini																											
Total			1 917 000																												
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver et valoriser les calades et ruelles et en faire un atout de valorisation de la ville et du territoire, -Mettre en place un plan pluriannuel de réfection, -Arbitrer la dimension « valorisation touristique ». 																														
Maître d'ouvrage	Ville de Crest																														
Calendrier	2024-2028 suivant ordre de priorité retenu et en fonction des rendus de l'étude OPAH																														
Budget global	A la vue des dernières opérations de réhabilitation des calades, un budget de 1 500 euros par m ² avec reprise des réseaux secs et humides y compris est retenu, ce budget comprendra également la pose de main courante et les opérations de végétalisation. Un montant global du programme peut être avancé étant donnés les coûts récents pour ce type d'opérations : 1 917 000 € HT.																														
Coût de l'opération	En fonction des surfaces de calades et rues à réhabiliter/ non défini à ce jour																														
Partenaires financiers	Fonds FEDER UDAP CD 26 Région ETAT - MH																														
Indicateurs de suivi	Montants financiers engagés Planning des réalisations Qualité des réalisations																														
Indicateurs de résultats	Nombre de calades réhabilitées Linaires et surfaces réhabilitées																														
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°2.1.2 Requalification d'îlots stratégiques																														

Fiches action n°4.2.2.a n°1.2.1	Valorisation du patrimoine naturel / Sentiers de nature Développer une nouvelle offre touristique autour de la rivière Drôme
Axes de rattachement	4.2 Valoriser le patrimoine 1.2 Le tourisme
Description générale	<p>La Ville de Crest bénéficie d'un patrimoine lié à l'eau conséquent. La rivière Drôme provoque une rupture entre le Nord et le Sud de la commune.</p> <p>Le potentiel de ce cours d'eau est aujourd'hui peu exploité en dehors de l'aire d'amarrage des canoës et kayaks.</p>  <p>La commune finalise actuellement des études pour la réalisation d'un sentier sur les bords de la Drôme (phase AVP).</p> <p>Les aménagements projetés sont situés dans l'emprise de ZNIEFF de type 2.</p>  <p>Le projet consiste en la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite un petit parcours en accessibilité à proximité immédiate des berges de la Drôme.</p>

	<p>Les ouvrages sont constitués, d'un cheminement en platelage bois, surélevé de 40cm et de plateformes de repos agrémentées de mobiliers en bois.</p>  <p>Ce projet s'inscrit dans le dispositif Sentiers de Nature porté par le CEREMA.</p>
Objectifs	Dans le même temps les accès des personnes valides seront améliorés et des zones de régénération de la végétation naturelle délimitées.
Maître d'ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	2023-2024
Budget global et plan de financement	239 751 k€ HT hors frais de maîtrise d'oeuvre
Coût annuel	Estimation des coûts d'entretien : non défini à ce jour
Partenaires financiers potentiels	CEREMA 80 % Auto-financement 20 %
Indicateurs de suivi	-Coût de l'opération -Qualité des réalisations -Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	-Nombre de visiteurs -Nombre de visites guidées
Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°1.2.1 Développer une nouvelle offre touristique autour de la rivière Drôme

<p>Fiche action n°4.2.2.b</p>	<p>Valorisation du patrimoine naturel Aménagement du quartier de la gare Tranche 4 Quai Latune</p>
<p>Axe de rattachement</p>	<p>4.2 Valoriser le patrimoine</p>
<p>Description générale</p>	<p>La ville de Crest a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur un projet structurant du quartier de la gare allant du cimetière jusqu’au pont Mistral, celui-ci représente un tronçon de 1,2km. Ce réaménagement vient en continuité des travaux engagés avec la création d’une « passerelle douce » sur la Drôme, spécifique aux flux des piétons et des cyclistes. Il complète également les travaux importants entrepris par la Région pour l’agrandissement de la cité scolaire Armorin et son changement d’entrée des scolaires s’effectuant coté Route Départementale 93 dont le flux de véhicules est supérieur à 10 000 véhicules/jour.</p> <p>Au niveau du quai Latune, la proximité à la rivière Drôme pourrait être mieux exploitée. Un projet est en cours autour de ce site, afin de réaménager l’espace et de redonner une vraie place au piéton.</p>  <p>Le projet global est décomposé en 4 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 (tranche ferme) - Parvis gare, médiathèque et cité scolaire : Requalification de cette zone afin de la rendre apaisée et sécurisée aux abords de la cité scolaire, de la médiathèque et de la gare, - Tranche 2 (Tranche optionnelle) – Avenue Charles Armorin : réaménagement global, - Tranche 3 (Tranche optionnelle) - Boulevard 6 juin 1944 et rue Edouard Branly : réaménagement global,

- Tranche 4 (Tranche optionnelle) – Quai Latune.

-Etat des lieux-Tranche 4 (Quai Latune):



L'aménagement actuel du quai Latune est caractérisé par :

- une forte présence de la voiture,
- un flux important de véhicules,
- une voirie (RD 93) qui coupe la ville de son accès à la Drôme,
- des terrasses de restaurants en conflit avec les cheminements piétons.



Objectifs

- Réduire la vitesse,
- Rendre plus lisible l'entrée de ville depuis la gare,
- Réaménager l'avenue Charles Armorin, le Boulevard 6 juin 1944, la rue Edouard Branly et les quais Hanri Latune et Maurice Faure,

	<p>- Accompagner les modes doux de déplacement,</p>  <p>-Aménager les bords de Drôme, -Désimperméabiliser les sols, -Créer des îlots de fraîcheur, -Accompagner et réguler l’implantation des terrasses en bords de Drôme, -Sécuriser les cheminements piétons.</p>
Maître d’ouvrage	Ville de Crest
Calendrier	Maîtrise d’Oeuvre attribuée en 2022 Lancement des travaux Tranche 1 / fin 2023 Tranche 4 Maîtrise d’Oeuvre à programmer Travaux à programmer
Budget global	T1 -2,4 M€ HT (rappel – opération engagée) T4 -1,65 M€ HT yc frais de Maîtrise d’Oeuvre
Coût de l’opération	T4 -1,65 M€ HT yc frais de Maîtrise d’Oeuvre
Partenaires financiers potentiels	<p>Europe – Fonds FEDER 2021/2027 Type d’action 2.2.4.1 / Développer les solutions fondées sur la nature (végétaliser les rues, les places, les bords de voirie; désimperméabiliser les sols; débitumer; ombrager) Etat - Fonds Vert / Fonds mobilité actives / Plan Vélo et marche 2023-2027 Agence de l’Eau – AMI « Eau et Climat » Région AURA – Contrat Région Ville / Redynamiser les centres bourgs Département 26 – DST , Plan vélo Auto-financement</p>
Indicateurs de suivi	-Coût de l’opération -Planning de réalisation
Indicateurs de résultats	-Satisfaction des habitants et réponse à leurs demande d’usage -Qualité des aménagements -Mesures du stationnement et trafic de transit -Point d’intérêt touristique

Lien avec les autres fiches actions	Fiche action n°3.1.1 Faciliter les mobilités en coeur de ville Fiche action n°3.1.2 Développer les interconnexions piétonnes entre les espaces publics Fiche action n°3.2.1 La nature en ville
--	---

ANNEXE 4 – ETUDES

- *Etude pré-opérationnelle de l'habitat*
- *Etude de circulation et de stationnement*
- *Observatoire de l'économie locale / CCI*
- *Plan d'actions pour la dynamisation du centre-ville*